

Res
HJ13
A29b
1994

Le plan budgétaire

Le ministre des Finances
l'honorable Paul Martin, c.p., député

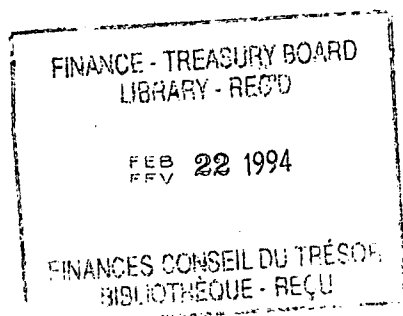
Février 1994

Canada

Le plan budgétaire

Le ministre des Finances
l'honorable Paul Martin, c.p., député

Février 1994



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I : Vue d'ensemble	1
Chapitre II : Hypothèses économiques de planification	3
Introduction	3
La situation économique actuelle	4
De faibles dépenses des ménages ont retardé la reprise	4
L'inflation et les tentions de coûts sont faibles	5
Les taux d'intérêt sont faibles également	5
Facteurs influant sur les perspectives.....	5
Les perspectives économiques vues par les prévisionnistes	6
Les hypothèses retenues pour la planification du budget.....	9
Chapitre III : Perspectives financières avant les mesures de réduction	11
La situation financière en 1993-94	11
Les perspectives d'évolution du déficit sans changement de la politique	13
Mesures visant à soutenir la croissance économique et la création d'emplois	15
Pour la création d'emplois – <i>Pour la relance de l'économie : Les initiatives</i>	16
Orientations nouvelles des programmes de sécurité sociale et d'aide à l'adaptation.....	20
Le financement du plan spatial.....	21
La réduction des taux des cotisations d'assurance-chômage	22
Les autres mesures.....	22
Un plan d'action contre la contrebande.....	24
Les perspectives d'évolution du déficit aux fins de planification.....	25

Chapitre IV : Le plan de restructuration des programmes et de réduction du déficit	27
<i>Pour la création d'emplois – Pour la relance de l'économie : Le financement des initiatives</i>	27
La restructuration des programmes fédéraux	30
Réduction des dépenses de fonctionnement	32
Prestation des services	32
Évaluation	33
Réglementation	34
Réduction du budget de la défense	34
Réduction des subventions et contributions	36
Aide internationale	36
Subventions aux entreprises	37
Projet KAON	40
Autres subventions et contributions	40
Mise en place d'un système de sécurité sociale favorisant la responsabilisation	40
Assurance-chômage	41
Transferts aux provinces et aux territoires	42
Instauration d'un cadre de réforme prévisible	43
Pour se préparer au vieillissement de la population	47
L'élargissement de l'assiette fiscale	47
Impôt sur le revenu des particuliers	48
Primes d'assurance-vie	48
Exonération cumulative des gains en capital de \$100,000	48
Crédit en raison de l'âge	48
Impôt sur le revenu des sociétés	48
Réduction de la déduction pour frais de repas et de représentation	49
Élimination du taux préférentiel d'imposition des grandes sociétés privées	51
Titres détenus par les institutions financières	51
Crédits d'impôt à l'investissement régional	51
Dividendes de sociétés privées (impôt de la partie IV)	51
Réserves des compagnies d'assurance	52

Matériel permettant d'économiser l'énergie ou de lutter contre la pollution	52
Autres mesures de resserrement.....	52
Les droits de douane	52
La taxe de transport aérien	53
Vue d'ensemble des mesures financières.....	53

Chapitre V : Les perspectives financières compte tenu des initiatives budgétaires	55
Les perspectives financières jusqu'en 1995-96.....	55
Les perspectives de recettes	60
Les perspectives de dépenses.....	62
L'observation de la <i>Loi limitant les dépenses publiques</i>	66
Les besoins financiers.....	68
Les besoins financiers et les pouvoirs d'emprunt	69
Les perspectives financières en 1996-97	70
Sensibilité des projections financières	72

VUE D'ENSEMBLE

Ce budget représente le premier volet d'un processus en deux étapes dont le budget de 1995 constituera la deuxième phase. Dans leur ensemble, les mesures prévues dans ces deux budgets se traduiront par une réforme en profondeur des programmes dans la plupart des secteurs, afin de renforcer leur contribution à la croissance économique et à la création d'emplois, de les rendre plus efficaces et de permettre au gouvernement d'atteindre son objectif intermédiaire d'un déficit égal à 3 pour cent du PIB d'ici 1996-97.

Le plan budgétaire repose sur un ensemble d'hypothèses économiques crédibles, qui ont été choisies de manière à être nettement moins optimistes que la moyenne des prévisions du secteur privé.

Des mesures sont prises dans ce budget pour soutenir la croissance économique et la création d'emplois.

- Des sources de financement sont prévues pour lancer les initiatives décrites dans le document intitulé *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*.
- Des fonds sont prévus pour l'élaboration d'approches nouvelles en matière de sécurité sociale et d'aide à l'adaptation.
- Des ressources sont prévues pour soutenir le secteur spatial dans les domaines où le Canada a acquis un avantage concurrentiel au niveau international.
- Les cotisations d'assurance-chômage seront réduites en 1995 pour favoriser la création d'emplois et le retour des Canadiens au travail.
- Dans l'ensemble, une somme de \$1.7 milliard est prévue en 1994-95 et \$7.5 milliards sont consacrés sur trois ans au financement de ces initiatives.

Des mesures sont également prises dans ce budget afin de garantir une diminution régulière du déficit à partir de 1994-95.

- Les mesures présentées dans ce budget en vue de réduire le déficit se solderont par des économies brutes de \$3.7 milliards en 1994-95, qui passeront à \$13.6 milliards d'ici 1996-97. Sur l'ensemble des trois années considérées, les économies brutes s'élèveront à \$28.6 milliards.

- Compte tenu du financement des initiatives visant à appuyer la croissance économique et la création d'emplois ainsi que du plan de lutte contre la contrebande annoncé récemment, les économies nettes s'établissent à \$20.4 milliards sur les trois années.
- À chaque dollar d'augmentation nette des recettes correspondent cinq dollars de réduction nette des dépenses.

Ces mesures financières, combinées aux hypothèses économiques prudentes décrites au Chapitre 2, se traduisent par un déficit qui passera de \$45.7 milliards en 1993-94 à \$39.7 milliards en 1994-95 et à \$32.7 milliards en 1995-96.

- Sur les \$13 milliards de diminution projetée du déficit entre 1993-94 et 1995-96, 60 pour cent sont attribuables aux économies nettes engendrées par les mesures annoncées dans ce budget.

Des projections financières détaillées ne sont présentées que jusqu'en 1995-96, en raison de leur sensibilité à l'évolution de l'économie. Cependant, les décisions présentées dans ce budget inscrivent le déficit sur une trajectoire qui permettra d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement, soit un déficit égal à 3 pour cent du PIB en 1996-97.

Moyennant une croissance économique modérée en 1996, c'est-à-dire à peu près du même ordre que celle prévue pour 1995, l'objectif d'un déficit égal à 3 pour cent du PIB peut être atteint.

Le budget de 1995 fournira plus de précisions sur les perspectives d'évolution des finances fédérales en 1996-97 et au cours des années suivantes. Les projections financières incorporeront alors :

- les résultats des mesures prises dans ce budget-ci. Ces initiatives engendreront des économies nettes de \$10.9 milliards en 1996-97.
- les conséquences des réexamens de programmes annoncés dans ce budget-ci, au titre desquels les économies budgétaires n'ont pas encore été chiffrées.

Les projections financières tiendront aussi compte des recommandations d'un organisme indépendant chargé d'examiner les méthodes de prévision économique et financière appliquées par le ministère des Finances et les résultats obtenus par ce dernier à ce chapitre.

HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES DE PLANIFICATION

Introduction

Depuis plusieurs années déjà, le rendement de l'économie canadienne n'est pas à la hauteur de ses capacités. Les taux d'intérêt ont été élevés jusqu'à une date récente, l'économie met beaucoup de temps à sortir de la récession et le taux de chômage reste beaucoup trop haut.

Ces piètres résultats économiques ont entraîné un important excédent de capacité sur les marchés des produits et le marché du travail. Cette incidence, combinée à une bonne tenue de la productivité, a ramené l'inflation et les tensions de coûts aux plus faibles niveaux enregistrés depuis une génération. Les taux d'intérêt avoisinent leur niveau le moins élevé en 23 ans, préparant la voie à une reprise des dépenses des ménages et des entreprises qui sont sensibles aux taux d'intérêt.

En décembre 1993, 38 éminents économistes venus de toutes les régions du Canada ont participé avec le ministre des Finances à une table ronde sur les perspectives économiques et financières, ainsi que sur les questions stratégiques connexes. L'opinion générale a été que la croissance se redresserait l'an prochain grâce à la forte croissance des exportations; les dépenses des ménages progresseraient toutefois à un rythme inférieur au taux de croissance économique.

L'une des recommandations essentielles des économistes à leur réunion de décembre a été l'adoption, dans la préparation du budget, d'hypothèses économiques qui ne soient pas exagérément optimistes. Cette pratique avait entraîné par le passé un dérapage important des prévisions financières et l'adoption de mesures stratégiques peu judicieuses. Pour éviter le plus possible que cela ne se reproduise, des hypothèses économiques inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé ont été utilisées dans l'élaboration du plan budgétaire.

La situation économique actuelle

De faibles dépenses des ménages ont retardé la reprise

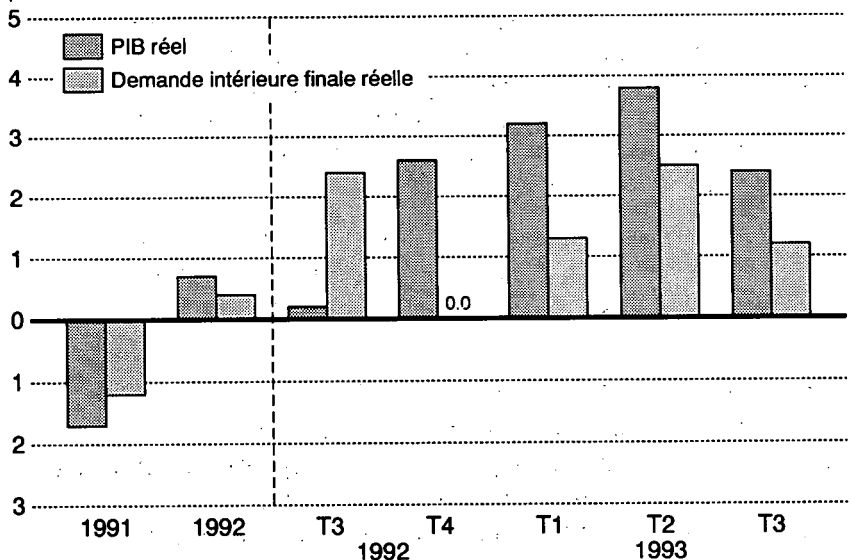
La croissance du PIB réel s'est affermie au cours des 12 derniers mois, mais elle demeure modeste par rapport aux reprises antérieures. Le renforcement observé récemment traduit la vigueur des exportations, qui ont bénéficié de l'amélioration de la compétitivité du Canada et d'une croissance soutenue aux États-Unis. Les investissements des entreprises, en particulier en machines et en matériel, ont également soutenu l'activité économique, sous l'effet d'une amélioration de la rentabilité et d'une baisse des taux d'intérêt.

La reprise a toutefois été freinée par une croissance anémique de la demande intérieure (graphique 1). La faible progression de l'emploi a limité l'accroissement des revenus et sapé la confiance des consommateurs. Cela a exercé un effet négatif sur les dépenses en biens et services des ménages. Le manque de confiance des ménages a également ralenti l'investissement dans le secteur résidentiel, malgré une baisse très appréciable

Graphique 1

PIB réel et croissance de la demande finale réelle

pour cent - taux annuels



des taux d'intérêt hypothécaires. De fait, les investissements résidentiels demeurent considérablement en-deça du sommet atteint avant la récession.

La lenteur de la reprise n'a donc pas encore permis de résorber l'importante marge de sous-utilisation des capacités qui était apparue pendant la récession.

L'inflation et les tensions de coûts sont faibles

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), est inférieure à 2 pour cent depuis deux ans, et ce, malgré les pressions exercées sur le prix des produits importés par la baisse du dollar canadien. De même, les coûts unitaires de main-d'oeuvre augmentent à un rythme annuel de 1 pour cent seulement depuis le début de 1991. Ce fait, conjugué à la baisse du dollar canadien, a permis au Canada d'améliorer sensiblement sa compétitivité.

Les taux d'intérêt sont faibles également

Le taux d'inflation le moins élevé enregistré depuis une génération a préparé le terrain à des baisses appréciables des taux d'intérêt, aussi bien à court qu'à long terme.

Selon l'observateur faite à la mi-février 1994, les taux à court terme ont chuté de plus de 1,000 centièmes par rapport aux sommets atteints au printemps de 1990; ils se situent maintenant à leur plus faible niveau depuis 1971. L'écart entre les taux à court terme au Canada et aux États-Unis a fondu au point d'être inférieur à moins de 50 centièmes. En fait, le taux préférentiel s'établit maintenant à 5.5 pour cent au Canada – son plus faible niveau en plus de 30 ans et un 50 centièmes au-dessous du taux enregistré aux États-Unis.

Les taux d'intérêt à long terme ont eux aussi diminué, mais ils restent élevés compte tenu des excellents résultats obtenus récemment par le Canada au chapitre de l'inflation.

Facteurs influant sur les perspectives

La vigueur de l'expansion au cours des prochaines années sera fonction, dans une large mesure, du contexte économique international ainsi que du moment où les ménages recommenceront à dépenser sous l'effet des diminutions

passées et à venir des taux d'intérêt et du retour de la confiance chez les consommateurs. La confiance sera elle-même directement liée à l'évaluation des perspectives d'emploi par les ménages.

- La plupart des observateurs s'attendent à ce que l'économie américaine enregistre de bons résultats à court terme. L'économie du Japon et celle des pays européens, par contre, traversent une récession dont on ne sait pas quand ni à quel rythme elles sortiront. Les pays d'Asie et d'Amérique latine devraient continuer d'enregistrer une forte croissance.
- La chute spectaculaire des taux d'intérêt au cours des quelques dernières années a instauré des conditions favorables à une reprise des dépenses sensibles aux taux d'intérêt, mais en raison d'une progression limitée de l'emploi et de la faible confiance des consommateurs, il est difficile de prédire quand cette reprise se produira.

Les perspectives économiques vues par les prévisionnistes

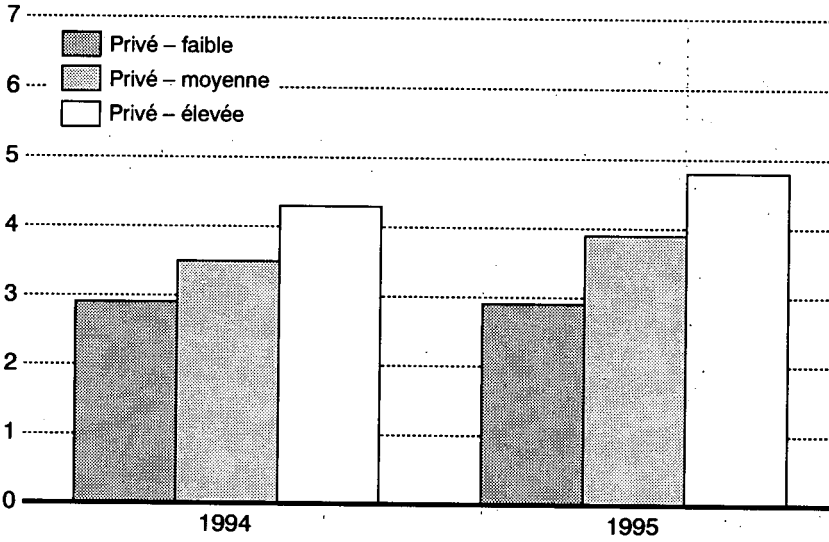
La moyenne des prévisions du secteur privé laisse attendre un raffermissement de la croissance réelle, qui devrait atteindre 3.5 pour cent cette année et 3.9 pour cent en 1995. Étant donné les nombreux facteurs susceptibles d'influer sur les perspectives économiques du Canada, les opinions à ce sujet se répartissent sur un large éventail. Par exemple, les prévisions de croissance réelle s'étalent entre 2.9 et 4.3 pour cent dans le secteur privé pour cette année. Pour 1995, la fourchette des prévisions va de 2.9 à 4.8 pour cent.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que l'emploi enregistre cette année une progression de 1.7 pour cent, qui passera à 2.2 pour cent en 1995. Une vive augmentation de la population active signifie toutefois que, dans la plupart des prévisions, le taux de chômage reste au-dessus de la barre des 10 pour cent en 1995. Selon la prévision la plus optimiste, ce taux serait ramené à 9.4 pour cent l'an prochain tandis que, selon les plus pessimistes, il s'établira à 11.0 pour cent en 1995.

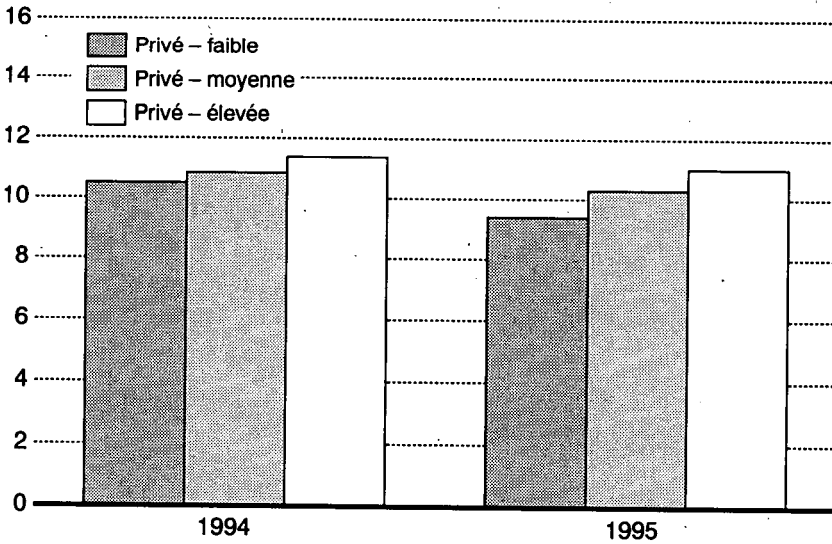
Selon les prévisions du secteur privé de janvier 1994, l'inflation (selon l'IPC) devrait s'établir à près de 2 pour cent en moyenne cette année et l'an prochain. Ces prévisions ont été établies avant l'annonce d'une réduction des taux des taxes sur le tabac,

Graphique 2*Croissance du PIB réel*

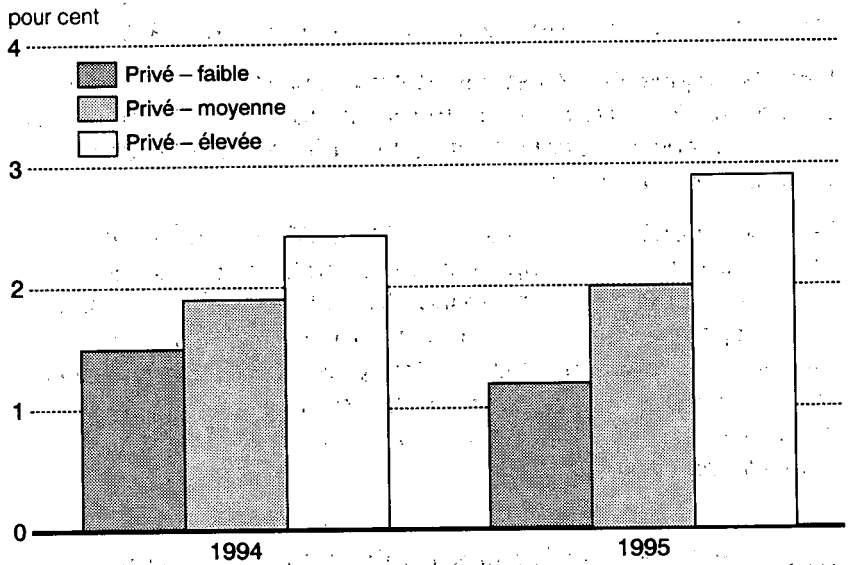
pour cent

**Graphique 3***Taux de chômage*

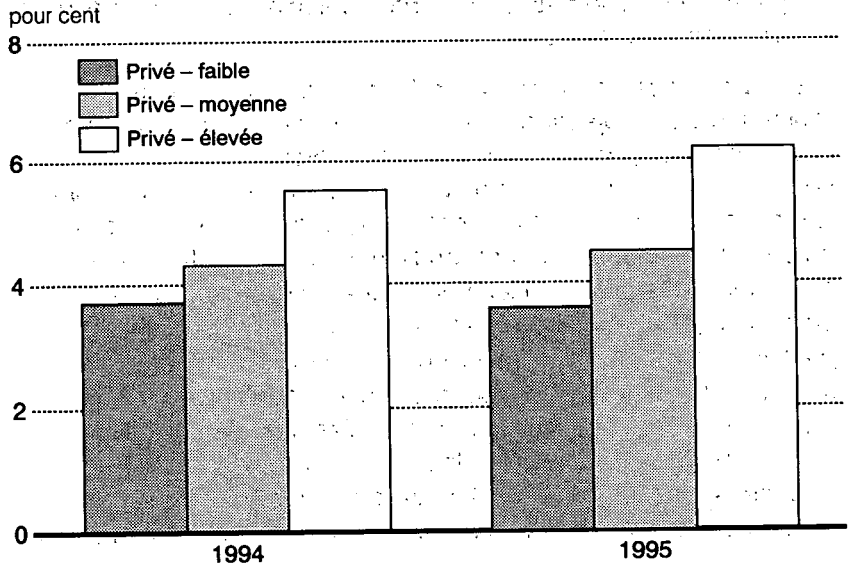
pour cent



Graphique 4
Inflation de l'IPC



Graphique 5
Taux d'intérêt sur les effets commerciaux à 90 jours



qui ralentira l'inflation en 1994. D'après les prévisions, les taux d'intérêt à court terme passeraient d'un peu moins de 4 pour cent, leur niveau actuel, à environ 4.3 pour cent en moyenne cette année et à environ 4.5 pour cent en 1995.

Les graphiques 2 à 5 illustrent les prévisions du secteur privé en matière de croissance du PIB réel, de taux de chômage, d'inflation mesurée par l'IPC et de taux d'intérêt sur les effets commerciaux à 90 jours.

Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) font eux aussi des prévisions économiques à court terme pour le Canada. Les perspectives projetées par ces deux organismes sont semblables à la moyenne du secteur privé, mais elles sont plus optimistes sur le plan de la croissance en 1994 et plus pessimistes quant à l'évolution des taux d'intérêt, tout particulièrement en 1995.

Les hypothèses retenues pour la planification du budget

Après avoir examiné les prévisions économiques faites dans le secteur privé, le gouvernement a choisi, pour la préparation du budget, des hypothèses se situant dans la partie inférieure de la fourchette. Cette approche est conforme aux recommandations formulées par les économistes à leur réunion de décembre, selon lesquelles des hypothèses prudentes devraient servir de base à la planification budgétaire.

Les hypothèses économiques adoptées sont résumées au tableau 1. Les projections en matière de croissance réelle se situent entre la prévision moyenne et la prévision basse du secteur privé. Les projections d'inflation sont en moyenne plus faibles, cette année et l'an prochain, que toutes les prévisions du secteur privé. Cela est dû en bonne partie à l'effet de la réduction du taux des taxes sur le tabac. Même lorsqu'on élimine l'effet de ce facteur, les hypothèses retenues pour la préparation du budget en matière d'inflation sont inférieures à la prévision moyenne du secteur privé. Les projections de croissance réelle et d'inflation se traduisent globalement par une prévision de croissance des revenus nominaux et des dépenses – essentiellement les assiettes fiscales des impôts sur le revenu et des taxes à la consommation – qui est inférieure.

à toutes les prévisions du secteur privé. Les taux d'intérêt, qui ont une incidence importante sur les frais de service de la dette publique, sont un peu plus élevés, selon les hypothèses retenues pour le budget, que la moyenne du secteur privé. Le taux de chômage projeté, enfin, se situe dans la partie supérieure de la fourchette des prévisions pour cette année et l'an prochain.

Tableau 1

*Hypothèses économiques de planification budgétaire
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)*

	1993	1994	1995
PIB nominal	3.3	3.9	5.2
PIB réel	2.5	3.0	3.8
Emploi	1.2	1.4	2.5
Taux de chômage (%)	11.2	11.1	10.8
IPC	1.8	0.8	1.3
Indice implicite des prix du PIB	0.8	0.9	1.4
Taux des effets commerciaux à 90 jours (%)	5.0	4.5	5.0
Taux des obligations à long terme du gouvernement (%)	7.2	6.4	6.1

PERSPECTIVES FINANCIÈRES AVANT LES MESURES DE RÉDUCTION DU DÉFICIT

La situation financière en 1993-94

Dans un discours prononcé le 29 novembre 1993 à l'École des hautes études commerciales, à Montréal, le ministre des Finances a indiqué que le déficit se situerait entre \$44 et \$46 milliards pour l'exercice 1993-94. Selon les chiffres enregistrés à la fin de décembre 1993, les résultats pour l'ensemble de l'exercice seront conformes à cette prévision. Le déficit de 1993-94, compte non-tenu des mesures présentées dans ce budget, devrait être de \$45 milliards selon les estimations (tableau 1). Ce chiffre est supérieur de \$12.4 milliards à la projection faite dans le budget d'avril 1993.

Les raisons de cet écart sont les suivantes :

- La croissance des revenus imposables s'est avérée plus faible, en 1992, que les estimations antérieures l'indiquaient, ce qui s'est traduit par des remboursements plus élevés au titre de l'impôt des particuliers, une diminution des impôts exigibles au moment de la production des déclarations ainsi que des versements supérieurs au titre des prestations fiscales pour enfants et du crédit pour TPS en faveur des contribuables à revenu modeste (\$2.4 milliards).
- En 1993, la croissance des revenus nominaux – c'est-à-dire l'assiette fiscale du gouvernement fédéral – a été moins forte que prévu dans le budget d'avril 1993 à cause d'une expansion réelle plus lente et d'une inflation moins rapide. D'après les estimations actuelles, la production réelle a augmenté de 2.5 pour cent en 1993, alors qu'un pourcentage de 2.9 pour cent était prévu dans le budget d'avril. L'inflation, mesurée par l'indice implicite des prix du PIB, n'aurait subi qu'une hausse que de 0.8 pour cent en 1993 selon les estimations, contre une prévision de 1.6 pour cent dans le budget (\$5.1 milliards).
- L'économie souterraine a été plus active que prévu, en grande partie à cause d'une intensification de la contrebande du tabac (\$0.5 milliard).

Ces facteurs ont des effets équivalant à \$8.0 milliards, soit les deux tiers de la hausse du déficit, et ils continueront d'exercer une influence négative sur les perspectives financières.

Le reste de la détérioration du déficit depuis le budget d'avril 1993, soit \$4.4 milliards, est attribuable en majeure partie aux influences particulières suivantes :

- La faiblesse des revenus imposables en 1992 a fait baisser le nombre des déclarants qui paient leurs impôts trimestriellement. Revenu Canada a informé environ 300,000 d'entre eux que, en raison de leur revenu imposable en 1992, ils n'étaient plus tenus de verser des acomptes provisionnels d'impôt chaque trimestre. Ces déclarants paieront plutôt leurs impôts annuellement, ce qui repoussera à 1994 la perception de leurs impôts pour 1993 (\$0.9 milliard).
- Des dotations insuffisantes ont été prévues pour les demandes éventuelles des provinces au titre du programme de stabilisation. Ce programme permet aux provinces d'avoir droit à une subvention sans condition pouvant aller jusqu'à \$60 par habitant, si l'évolution de l'économie entraîne une diminution de leurs recettes d'une année sur l'autre (\$1.2 milliard).
- Le budget d'avril 1993 proposait que le crédit pour TPS en faveur des contribuables à revenu modeste soit versé, à partir d'avril 1994, semestriellement plutôt que trimestriellement. Cette mesure aurait permis d'économiser \$625 millions au moment du changement du système, mais les mesures législatives nécessaires n'ont pas été adoptées avant la dissolution du Parlement.
- Le traitement des remboursements d'impôt des particuliers devrait être plus rapide en février et en mars 1994 que pendant la période comparable de 1993 en raison de l'utilisation accrue de la production électronique des déclarations et de l'instauration de nouvelles déclarations d'une seule page (\$1.2 milliard).
- La décision de la Cour suprême de ne pas entendre l'appel du gouvernement au sujet de certaines questions fiscales portant sur l'imposition des déductions relatives aux ressources entraînera, en 1993-94, des remboursements d'impôt des sociétés plus élevés que prévu (\$0.5 milliard).

Les perspectives d'évolution du déficit sans changement de la politique

Le budget d'avril 1993 prévoyait que le déficit passerait de \$32.6 milliards en 1993-94 à \$21.0 milliards en 1995-96. Cette diminution du déficit était attribuable en partie à une croissance nominale relativement vigoureuse de l'économie – de 7.2 pour cent en 1994 et de 7.3 pour cent en 1995.

D'après les hypothèses économiques décrites au chapitre 2, la croissance des revenus nominaux est nettement moins forte que prévu dans le budget d'avril 1993. Cela est dû à l'adoption de prévisions plus faibles tant pour le taux de croissance réelle de l'économie que pour le taux d'inflation. En 1995, les revenus nominaux sont inférieurs d'environ \$50 milliards, soit de 6 pour cent, au niveau projeté dans le budget d'avril 1993. Par conséquent, en l'absence de mesures discrétionnaires, les recettes seraient nettement plus faibles et le déficit augmenterait en conséquence.

À titre d'exemple, si l'on prend un taux effectif moyen d'imposition d'environ 20 pour cent, la révision en baisse des prévisions des revenus nominaux pour 1995 se traduirait par une réduction d'environ \$10 milliards des recettes budgétaires en 1995-96. La progressivité du régime fiscal entraînerait une diminution supplémentaire des recettes.

Un certain nombre de facteurs non économiques, qui n'étaient pas pris en compte dans les projections du budget d'avril 1993, exercent également une influence négative sur les perspectives d'évolution du déficit.

En premier lieu, la mise en application des résultats des négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre de l'Uruguay Round entraînera une baisse sensible des droits de douane et des barrières non tarifaires entre les pays. L'abaissement de ces barrières au commerce renforcera la croissance économique à moyen terme. Il entraînera cependant, dans l'immédiat, un manque à gagner sous forme d'une baisse des droits de douane à l'importation à mesure que les réductions tarifaires entreront en vigueur. On estime que le produit des droits de douane sera inférieur d'environ \$200 millions en 1995-96 par suite des réductions tarifaires. Le budget d'avril 1993 ne prévoyait pas la possibilité d'un accord du GATT, ni les réductions tarifaires susceptibles d'en résulter.

Tableau 2

*Changements des prévisions du déficit du budget d'avril 1993
sans modification de la politique*

	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)		
A. Prévisions du déficit – budget d'avril 1993	32.6	29.0	21.0
B. Changements dus à des facteurs économiques et techniques :			
Impôt direct des particuliers	6.1	4.3	6.3
Impôt direct des sociétés	0.8	1.9	2.8
Cotisations d'assurance-chômage	0.9	1.1	1.7
Impôts indirects	2.8	3.3	4.3
Autres recettes	1.0	1.4	1.2
Changements des recettes	11.6	12.0	16.3
Demandes de paiements de stabilisation	1.2		
Dépenses de programmes		0.2	-0.2
Frais de la dette publique	-1.0	-0.8	-0.4
Total	11.8	11.4	15.7
C. Changements dus à la non-adoption des mesures législatives nécessaires			
Crédit pour TPS aux contribuables à revenu modique	0.6		
Changement des acomptes provisionnels trimestriels		0.8	0.6
Prolongation du taux de prestations d'A.-C.			0.4
Plafonnement de la croissance des transferts du RAPC aux provinces ne bénéficiant pas de la péréquation			2.8
Réduction des subventions et contributions votées : <i>Loi sur le transport du grain de l'Ouest</i> , subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, <i>Loi sur les taux de transfert des marchandises dans les provinces Maritimes</i> , <i>Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique</i>			0.1
Total	0.6	0.8	3.9
D. Déficit révisé sans changement de la politique	45.0	41.2	40.6

En deuxième lieu, l'intensification de la contrebande, notamment celle des produits du tabac, a entraîné une baisse appréciable des impôts indirects par rapport aux prévisions du budget d'avril 1993.

En troisième lieu, il était prévu en avril 1993 que les mesures financières annoncées dans ce budget de même que dans les précédents seraient mises en application comme prévu. Ces mesures comprenaient le maintien du taux des prestations d'assurance-chômage à 57 pour cent après le 1^{er} avril 1995, une modification des acomptes provisionnels trimestriels d'impôt sur le revenu et la prolongation des réductions de certaines subventions et contributions législatives. Elles prévoyaient aussi de limiter au taux de croissance nominale de l'économie l'augmentation des transferts du Régime d'assistance publique du Canada à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique (les provinces qui ne bénéficient pas de la péréquation) après 1994-95. Or, les mesures législatives nécessaires à ces changements n'ont pas été adoptées avant la dissolution du Parlement.

Ces facteurs économiques et techniques, combinés au fait que le gouvernement précédent n'ait pas réussi à faire adopter les mesures législatives nécessaires, alourdissent le déficit de \$12.2 milliards en 1994-95 et de \$19.6 milliards en 1995-96. En l'absence de mesures discrétionnaires, le déficit s'établirait à \$41.2 milliards en 1994-95 et à \$40.6 milliards en 1995-96.

Ces projections financières révisées ne rendent même pas compte de l'ampleur véritable du problème du déficit si la politique reste inchangée. En effet, le budget d'avril 1993 ne tenait pas suffisamment compte de certaines dépenses courantes, dans des domaines comme l'aide au secteur des pêches dans l'Atlantique, ou des engagements pris dans le cadre du programme spatial.

Mesures visant à soutenir la croissance économique et la création d'emplois

Conformément aux priorités économiques et sociales du gouvernement, ce budget réalise un équilibre entre, d'une part, la volonté de soutenir la croissance économique et la création d'emplois et, d'autre part, la nécessité de réduire le déficit.

Un certain nombre d'initiatives sont prises afin d'améliorer les résultats de l'économie canadienne et de contribuer à la création d'emplois satisfaisants et durables, notamment :

- les initiatives prioritaires décrites dans *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*;
- des orientations nouvelles des programmes de sécurité sociale et d'aide à l'adaptation;
- un financement stable de la participation du Canada à la recherche-développement dans le domaine spatial; et
- une réduction des taux de cotisation d'assurance-chômage.

Pour la création d'emplois – Pour la relance économique : Les initiatives

Le document intitulé *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique* énonçait le plan d'action du gouvernement en matière économique et sociale. Il proposait des initiatives de nature à stimuler la croissance économique et à fournir aux Canadiens et Canadiennes les compétences nécessaires pour obtenir des emplois satisfaisants et durables. Un certain nombre de ces initiatives sont déjà en cours d'application ou viennent d'être annoncées, notamment : le **programme national d'infrastructure**, auquel participent tous les paliers de gouvernement, et le rétablissement du **Programme d'aide à la remise en état des logements**.

Le ministre du Développement des ressources humaines est en voie de prendre d'importantes mesures afin d'établir une stratégie intégrée de l'emploi et de l'apprentissage pour les jeunes. Cette stratégie à trois volets comprend :

- un **Service jeunesse**, qui sera lancé bientôt à plusieurs endroits (jusqu'à 20) pour aider les jeunes à acquérir une expérience professionnelle enrichissante et à développer leurs aptitudes personnelles;
- de nouveaux **programmes d'apprentissage** grâce auxquels sera élaboré, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, un large éventail de modèles visant à offrir aux jeunes des possibilités de formation différentes pour acquérir les compétences nécessaires dans les nouveaux secteurs en émergence de l'économie; et

- des options de réforme du **Programme canadien de prêts aux étudiants**, dont le ministre du Développement des ressources humaines discutera avec les ministres provinciaux de l'Éducation à la fin de février 1994.

Le gouvernement lance, à l'occasion de ce budget, un processus de consultation visant à améliorer le climat dans lequel opèrent les petites et moyennes entreprises, pour leur permettre de croître et d'innover. Il existe cependant un certain nombre d'initiatives, dont certaines étaient décrites dans *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*, qui pourraient bénéficier immédiatement aux petites entreprises et qui, de l'avis du gouvernement, doivent être mises en oeuvre sans tarder.

De concert avec des partenaires du secteur privé et les milieux financiers, le gouvernement s'efforcera de déterminer la meilleure façon de fournir des capitaux à long terme aux entreprises innovatrices par le biais d'un **fonds d'investissement canadien**. En s'appuyant sur les programmes fédéraux existants, comme le Programme d'aide à la recherche dans l'industrie, le gouvernement créera un **réseau technologique canadien**, qui permettra d'allier le dynamisme de nos petites entreprises aux moyens les plus modernes qu'offre la technologie pour concevoir et commercialiser des produits compétitifs à l'échelle mondiale.

Le gouvernement est également déterminé à établir une **stratégie de maillage des entreprises**, en collaboration avec le secteur privé et les provinces, afin d'encourager les petites entreprises à coopérer pour atteindre la masse critique nécessaire pour soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Le ministre de l'Industrie travaillera aussi, de concert avec les provinces et l'industrie, à l'élaboration d'un **programme d'ingénierie** qui aidera les petites entreprises à obtenir les services d'employés ayant des compétences technologiques.

Le gouvernement entreprendra un **examen approfondi des dépenses fédérales dans les domaines scientifique et technologique**, afin de mettre en place une politique plus efficace d'aide à la recherche et au développement. Cet examen sera lancé par la publication, ce printemps, par le ministre de l'Industrie, d'un document sur la politique canadienne en matière de sciences et de technologie.

Tableau 3

Initiatives de *Pour la création d'emplois*
 – *Pour la relance économique*

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
A. Recherche et technologie			
Capital – risque	25	25	25
Dépenses de			
recherche-développement	100	200	300
Réseau technologique canadien	15	20	25
Programme d'ingénierie		10	10
B. Ressources humaines			
Programme d'apprentissage		96	192
Service jeunesse	25	50	100
Alphabétisation	5	5	5
Garderies		120	240
Forum national sur la santé	3	3	3
Santé des femmes	3	3	3
Nutrition prénatale	10	15	30
Aide préscolaire aux autochtones	10	20	30
Éducation des autochtones	20	20	20
C. Égalité			
Commission de réforme du droit	3	3	3
Programme de contestations			
judiciaires	2	2	2
Fondation canadienne des			
relations raciales	24		
D. Campagne «Action XXI»	3	3	3
E. Culture	15	20	25
F. Dépenses d'équipement			
Travaux d'infrastructure	702	996	293
Aide à la rénovation résidentielle	50	50	
G. Total	1,015	1,661	1,309

Entre-temps, le gouvernement prend immédiatement un certain nombre de mesures pour favoriser un accroissement des activités d'innovation au Canada. Le gouvernement se propose de mettre en route quelques nouvelles initiatives en matière de recherche-développement afin de promouvoir la mise au point de **technologies de l'environnement** compatibles avec un développement durable. De plus, le ministre de l'Industrie, avec les fonds disponibles en 1994-95, établira un **programme de partenariats technologiques** qui favorisera un renforcement de la coopération entre les établissements publics et privés, de manière que les fruits de la recherche se traduisent en produits et en emplois nouveaux. Le **Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense** sera remanié en 1996-97, de manière à mieux aider l'industrie à passer de la production de matériel de défense à des produits civils hautement technologiques. L'élargissement de la portée du programme permettra aussi de répondre aux besoins d'une plus grande diversité d'entreprises. Des mesures seront prises pour assurer que le programme tire avantage des remboursements de contributions améliorés.

Des ressources supplémentaires seront prévues en 1994-95 pour permettre au **Conseil national de recherches du Canada** de continuer à s'acquitter de sa mission. Le financement fourni aux **réseaux de centres d'excellence** a déjà été stabilisé à un niveau approprié, pour lancer la deuxième phase du programme. Les **conseils subventionnaires** fédéraux ont échappé aux réductions budgétaires, et leurs ressources augmenteront de 1.5 pour cent par année après l'an prochain. Ainsi que l'annonçait le discours du trône, une **stratégie pour l'autoroute informatique** sera élaborée au cours de l'année à venir.

En application des priorités sociales du gouvernement, de nouveaux programmes seront institués dans les domaines de la **santé des femmes**, de la **nutrition prénatale** et de **l'aide préscolaire aux enfants autochtones**. Le gouvernement a annoncé qu'il fournirait des pouvoirs d'emprunt et des ressources financières stables dans un cadre pluriannuel à la **Société Radio-Canada**. De plus, s'il peut obtenir l'accord des provinces, le gouvernement augmentera le nombre de places en garderie lorsque la croissance réelle de l'économie dépassera les trois pour cent.

Comme l'annonçait le discours du trône, le Premier ministre présidera un **Forum national sur la santé** afin de promouvoir, en collaboration avec les provinces, un dialogue national sur le renouvellement du système de soins de santé au Canada. Le gouvernement est bien déterminé à nouer ce dialogue, tout en maintenant les principes de la *Loi canadienne sur la santé*.

Ce budget instaure des conditions propices à un dialogue fructueux concernant les soins de santé en confirmant qu'aucune nouvelle mesure de restriction ne sera prise à l'égard des **transferts relatifs au financement de la santé dans le cadre du Financement des programmes établis** en attendant que de nouveaux progrès soient réalisés dans le renouvellement du système de santé.

Le coût de ces initiatives s'élève à \$1.0 milliard en 1994-95, à \$1.7 milliard en 1995-96 et à \$1.3 milliard en 1996-97.

Orientations nouvelles des programmes de sécurité sociale et d'aide à l'adaptation

Le discours du trône annonçait l'intention du gouvernement de renouveler le système de sécurité sociale du Canada d'ici deux ans. Cette réforme aboutira à un système qui récompensera davantage l'effort et le rendement, et offrira des incitations à travailler. Le Canada a besoin d'un système de sécurité sociale qui investisse dans les ressources humaines en offrant de l'espoir et des possibilités nouvelles, plutôt qu'une situation de dépendance, tout en continuant d'assurer la sécurité à ceux qui en ont besoin. Une considération importante pour les gouvernements, de même que pour tous les Canadiens, est de mettre en place, grâce à la réforme, un système qui soit efficace pour les bénéficiaires et soutenable sur le plan financier. La réforme contribuera également à la création de nouveaux emplois en entraînant une réduction sensible des cotisations d'assurance-chômage.

Les défis que les gouvernements doivent relever dans la restructuration du système de sécurité sociale sont bien connus. De nombreuses **approches nouvelles** et **novatrices** ont été proposées pour venir en aide à la population et investir dans le capital humain. Un certain nombre de gouvernements provinciaux ont formulé des propositions précises, qu'ils demandent au gouvernement fédéral d'appuyer financièrement.

Ces approches nouvelles constituent autant de pas importants vers le renforcement du système de sécurité sociale, mais elles ne peuvent être mises en oeuvre dans le cadre de la structure actuelle des programmes. Ce budget prévoit \$400 millions tant en 1995-96 qu'en 1996-97 pour mettre à l'essai de nouvelles approches, en coopération avec les provinces et les territoires, pendant que le processus de réforme suit son cours. Grâce à ces initiatives et aux enseignements qui pourront en être tirés, des millions de Canadiens bénéficieront en fin de compte de programmes et de services novateurs et plus efficaces.

Le gouvernement précédent n'avait prévu aucun fonds pour venir en aide au secteur des **pêches de l'Atlantique** après mai 1994. Ce budget prévoit \$1.7 milliard de dépenses nouvelles au cours des cinq prochaines années pour un programme d'adaptation à long terme de l'industrie du poisson de fond dans l'Atlantique. Une tâche essentielle consiste, pour le gouvernement, à établir un secteur des poissons de fond plus petit mais viable, qui assure des rémunérations suffisantes sans que des transferts de revenus fédéraux soient nécessaires en permanence. Le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Pêches et Océans, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, le secteur privé et d'autres ministères et organismes fédéraux, sont en train d'élaborer des démarches nouvelles qui mettront l'accent sur des stratégies soutenables de création d'emplois, la réduction des capacités et la restauration du milieu. L'accent sera mis, dans le cas des travailleurs déplacés, sur des possibilités intéressantes d'emploi et de formation hors du secteur des pêches. L'objectif est de protéger et d'améliorer les ressources naturelles et humaines des provinces de l'Atlantique. Ces programmes novateurs peuvent également apporter une contribution importante à la réforme du système de sécurité sociale.

Le financement du plan spatial

Le gouvernement entreprendra d'établir, dans une optique à long terme, un plan spatial qui soit abordable et soit le plus bénéfique possible au Canada sur les plans technologique et commercial. Il investira \$800 millions de plus dans le secteur spatial au cours des 10 prochaines années (\$220 millions sur les trois prochaines années). Ce plan spatial à long terme sera axé sur les domaines dans lesquels le Canada a acquis un avantage concurrentiel au niveau international, par exemple

l'observation de la terre, la télédétection et les communications par satellites – des activités qui bénéficieront à tous les Canadiens.

Le gouvernement précédent n'avait pas prévu de fonds suffisants pour permettre au Canada de faire face à ses engagements dans le cadre tant du programme de la station spatiale que d'autres activités essentielles dans le domaine spatial. Le gouvernement doit faire face à une réalité : le rôle de partenariat actuel du Canada dans le Programme international de station spatiale n'est pas dans ses moyens. Il a donc été décidé de négocier un désengagement ordonné de ce programme.

La réduction des taux de cotisation d'assurance-chômage

En décembre 1993, le taux de cotisation de l'assurance-chômage pour 1994 a été fixé à \$3.07 par \$100 de gains assurables pour les employés. Le gouvernement a annoncé que le taux de 1995 n'augmenterait pas. En l'absence de mesures, le taux applicable en 1995 passerait automatiquement à environ \$3.30, selon les exigences de la *Loi sur l'assurance-chômage*.

Ce budget propose de ramener les taux de cotisation de 1995 à leur niveau de 1993. Pour les employés, le taux applicable en 1995 sera de \$3.00 par \$100 de gains assurables. Ces taux s'appliqueront également en 1996, à moins que la situation générale du Compte d'assurance-chômage ne permette de les réduire de nouveau.

L'abaissement des taux de cotisation permettra de réduire les charges salariales des entreprises, qui pourront ainsi plus facilement créer des emplois et remettre les Canadiens au travail.

Les autres mesures

Ce budget comporte des propositions visant à faciliter l'accès à la propriété et les dons de charité, ainsi qu'à mettre en place un régime fiscal équitable pour les sommes versées à des fonds admissibles de régénération minière. Il propose également la création d'un groupe de travail chargé de mettre au point des mécanismes économiques adéquats permettant d'assurer la protection de l'environnement. Il comporte en outre la mise en marche d'un examen du régime fiscal des gains en capital dans le secteur des petites entreprises et celui de l'agriculture.

Le **Régime d'accession à la propriété**, qui avait été instauré à titre temporaire pour stimuler l'activité sur le marché de l'habitation, prendra fin comme prévu le 1^{er} mars. Il sera remplacé par un programme permanent qui permettra aux personnes qui s'achètent une première maison d'utiliser les fonds de leurs REER pour financer cet achat.

Le secteur bénévole joue un rôle essentiel de chef de file dans la société canadienne. Afin de renforcer les **encouragements aux dons de charité**, le gouvernement propose de ramener de \$250 à \$200 le seuil à partir duquel le crédit s'applique à un taux supérieur (29 pour cent). Cela accroîtra modérément l'aide fiscale aux dons de charité.

Pour assurer que les mines ne soient pas abandonnées sans régénération appropriée, les gouvernements obligeaient jusqu'ici les compagnies minières à fournir des cautionnements d'exécution, des lettres de crédit ou d'autres garanties financières. Certains gouvernements provinciaux ont adopté une démarche nouvelle récemment en obligeant les compagnies à contribuer à des **fonds en fiducie de régénération minière**. Le budget propose que les sommes versées à des fonds en fiducie admissibles de régénération minière donnent droit à une déduction d'impôt sur le revenu l'année où elles sont versées plutôt qu'au moment (selon les règles actuelles) où les dépenses sont effectivement engagées.

Le gouvernement souhaite trouver des moyens efficaces d'utiliser des mécanismes économiques pour protéger l'environnement, lorsque ces mécanismes peuvent offrir le coût le plus faible et des méthodes plus souples pour atteindre des objectifs en matière d'environnement. Pour concrétiser cet intérêt, le gouvernement constituera un groupe de travail regroupant des parties intéressées, notamment des représentants d'organisations environnementales et de l'industrie. Afin d'identifier la façon d'employer des mécanismes économiques à la solution des problèmes environnementaux.

Tableau 4*Initiatives pour la croissance économique et la création d'emplois*

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
<i>Pour la création d'emplois – pour la relance économique : Initiatives</i>	1,015	1,661	1,309
Nouvelles approches des programmes de sécurité sociale et d'adaptation	500	800	700
Financement du plan spatial	14	88	120
Réduction des taux des cotisations d'A.-C.	125	500	500
Régime d'accèsion à la propriété – première maison	15	55	60
Crédit pour dons de charité		15	15
Fonds de régénération minière	15	15	15
Total des nouveaux financements	1,684	3,134	2,719

Un plan d'action contre la contrebande

Le Premier ministre a annoncé le 8 février 1994 un plan d'action énergique pour s'attaquer au problème sérieux de la contrebande du tabac. Le gouvernement fédéral et certaines provinces ont pris plusieurs mesures, notamment un renforcement des mécanismes d'application de la loi, des activités de promotion de la santé, la réduction de la taxe d'accise sur les produits du tabac, une surtaxe appliquée aux fabricants de tabac et le rétablissement d'une taxe à l'exportation des produits du tabac. Ces mesures permettront de lutter contre le problème de la contrebande, mais elles entraîneront un certain coût en 1994-95 et en 1995-96. Par la suite, des économies nettes seront réalisées quand les mesures de lutte contre la contrebande du tabac auront permis de réduire l'ampleur du problème.

Tableau 5*Répercussions financières du plan d'action contre la contrebande*

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
A. Répercussions sur les recettes			
Changement des recettes			
fiscales indirectes	-300	-25	150
Remise sur les stocks	-150		
Surtaxe aux fabricants de tabac	70	70	70
Répercussions nettes sur les recettes	-380	45	220
B. Répercussions sur les dépenses			
Renforcement accru/promotion de la santé	160	205	200
C. Répercussions nettes sur le déficit	540	160	-20

Les perspectives d'évolution du déficit aux fins de planification

Les ressources nécessaires à la réalisation des priorités du gouvernement, jointes à l'effet net des initiatives de lutte contre la contrebande, portent le déficit à \$43.5 milliards en 1994-95 et à \$44.0 milliards en 1995-96 aux fins de planification (voir le tableau 6).

Tableau 6*Déficit aux fins de la planification*

	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)		
A. Déficit sans changement de la politique	45.0	41.2	40.6
B. Initiatives pour la croissance économique et la création d'emplois		1.7	3.1
C. Plan d'action contre la contrebande du tabac		0.5	0.2
D. Déficit (aux fins de planification)	45.0	43.5	44.0

LE PLAN DE RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES ET DE RÉDUCTION DU DÉFICIT

Dans *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*, l'objectif intermédiaire de réduction du déficit, soit un déficit égal à 3 pour cent du PIB en 1996-97, était fixé. Cela oblige à ramener le déficit de \$45.0 milliards en 1993-94, chiffre avant adoption des mesures budgétaires, à environ \$25 milliards d'ici 1996-97.

Pour instaurer les conditions qui permettront d'atteindre cet objectif, le budget propose de :

- faire adopter les mesures prévues dans le budget d'avril 1993, à l'exception près de la proposition faite par le gouvernement précédent de verser le crédit pour TPS aux contribuables à faible revenu semestriellement plutôt que trimestriellement;
- financer nombre des initiatives décrites dans *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique* par des réaffectations internes des ressources ministérielles;
- restructurer et réduire les dépenses publiques, tout en accroissant l'efficacité; et
- engendrer des recettes supplémentaires en élargissant l'assiette fiscale.

Ces mesures seront complétées, dans le budget de 1995, par d'autres initiatives de réforme visant les principales dépenses de programmes. Dans leur ensemble, les mesures prévues dans ce processus budgétaire en deux temps seront axées sur la réalisation de l'objectif intermédiaire fixé par le gouvernement en matière de déficit pour 1996-97 et une diminution continue du déficit par la suite.

***Pour la création d'emplois – Pour la relance économique* : Le financement des initiatives**

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense environ \$120 milliards pour ses programmes et quelque \$40 milliards pour le service de la dette publique. Ainsi que le soulignait le document *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*, le défi consiste pour le gouvernement à en faire davantage avec les dépenses engagées. Il lui faut pour cela,

entre autres choses, réexaminer les programmes existants pour s'assurer qu'ils contribuent au maximum à la création d'emplois, qu'ils bénéficient le plus aux plus nécessiteux et qu'ils sont mis en oeuvre de la manière la plus économique possible.

Les initiatives énumérées à la page 107 de *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique* sont financées, selon la description du document, par des compressions du budget de la défense et des dépenses de fonctionnement. Non seulement ces réductions se retrouvent dans le budget, mais celui-ci les renforce. De plus, la détérioration des finances publiques oblige à financer un grand nombre des initiatives décrites dans *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique* par des réaffectations internes des ressources ministérielles, de manière qu'une proportion plus importante des économies permises par les réductions de dépenses décrites dans le document soit consacrée à l'abaissement du déficit.

Tableau 7

*Pour la création d'emplois – Pour la relance économique :
Financement des initiatives*

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
A. Coût total des initiatives	1,015	1,661	1,309
B. Initiatives financées par des réaffectations ministérielles internes	183	505	736
Entièrement financées :			
Programmes d'apprentissage			
Service jeunesse			
Alphabétisation			
Forum national sur la santé			
Santé des femmes			
Commission de réforme du droit			
Programme de contestations judiciaires			
Campagne «Action XXI»			
Culture			
Aide à la rénovation résidentielle			
Partiellement financées :			
Capital-risques			
Recherche-développement			
Réseau technologique canadien			
Programme d'ingénierie			
Nutrition prénatale			
Aide préscolaire aux autochtones			
Fondation canadienne des relations raciales			
C. Montant à financer par des réductions de dépenses	832	1,156	573
Dont :			
Travaux d'infrastructure	702	996	293

La restructuration des programmes fédéraux

Non seulement ce budget permet de concrétiser l'effet des mesures prévues dans les budgets précédents et assure le financement d'un grand nombre des nouvelles initiatives de dépenses par des réaffectations internes des ressources ministérielles, mais il propose d'appliquer aux dépenses de programmes des réductions s'élevant à \$2.2 milliards en 1994-95, à \$5.5 milliards en 1995-96 et à \$7.3 milliards en 1996-97.

Réductions des dépenses de fonctionnement

Comme l'indiquait le document *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*, le gouvernement impose aux budgets de fonctionnement de nouvelles restrictions qui engendreront des économies de \$400 millions en 1994-95, ce chiffre passant à \$620 millions en 1995-96 et les années suivantes. Ces mesures s'ajoutent aux compressions des dépenses de fonctionnement annoncées dans l'Exposé économique et financier de décembre 1992 et dans le budget d'avril 1993. Les réductions des budgets des cabinets des ministres, et du cabinet du Premier ministre proposées dans *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*, ont été mises en application. Des économies supplémentaires ont été proposées par l'élimination de certains privilèges et avantages dont disposent les députés canadiens ou une meilleure récupération du coût de ces privilèges et avantages.

D'autres réductions des budgets de fonctionnement des ministères et organismes fédéraux seront nécessaires si l'on veut atteindre l'objectif de réduction du déficit fixé par le gouvernement. Le gel actuel des traitements de tous les fonctionnaires fédéraux sera prolongé de deux ans. Dans le cas de la plupart des conventions, le gel sera prolongé jusqu'à l'exercice 1996-97. De plus, les augmentations annuelles à l'intérieur d'un niveau seront suspendues pour deux exercices à compter de 1994-95.

Des mesures législatives seront présentées dans le cadre du budget afin de prolonger le gel salarial pendant deux ans et de bloquer pendant deux ans les augmentations de traitement à l'intérieur d'un niveau. Le gouvernement procédera, en consultation avec les représentants des employés, à un réexamen de toutes les activités afin de déterminer s'il serait

possible d'accroître l'efficacité de manière à obtenir des économies en sus de celles prévues dans ce budget et les budgets précédents. Si des économies suffisantes sont dégagées avant le 31 décembre 1994, le gouvernement est disposé à raccourcir la période d'application du gel des traitements et des augmentations salariales.

Les mesures salariales toucheront le traitement du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs, du Premier ministre, des ministres, des députés, des sénateurs, des magistrats et des fonctionnaires fédéraux ainsi que des employés des sociétés d'État fédérales non commerciales. Les sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires seront financées comme si la rémunération de leur personnel était bloquée. Les sociétés d'État commerciales devront respecter cette politique dans la rémunération de leurs employés. Ces mesures permettront de réaliser, au chapitre de la masse salariale, des économies de \$50 millions en 1994-95, qui passeront à quelque \$940 millions en 1996-97.

Afin de réduire les dépenses et d'assurer aux Canadiens et Canadiennes les meilleurs services possibles à un prix abordable, le ministre responsable du Renouveau de la fonction publique dirigera un examen portant sur tous les aspects des dépenses ministérielles de manière à réduire ou à éliminer les programmes les moins prioritaires et à consacrer les ressources amoindries dont dispose le gouvernement à la satisfaction des besoins les plus prioritaires ainsi qu'aux secteurs dans lesquels le gouvernement fédéral est le mieux placé pour assurer la prestation des services.

Dans la mesure où le nombre d'emplois dans la fonction publique sera réduit en raison de mesures adoptées, des dispositions seront prises, en consultation avec les syndicats concernés, pour que les coupures de postes soient effectuées, dans toute la mesure du possible, par attrition accélérée.

Lorsqu'il est entré en fonction, le Premier Ministre avait décidé de procéder à un examen de tous les conseils, organismes, commissions, et organismes consultatifs fédéraux afin d'en évaluer la nécessité et l'efficacité. L'étude, qui devrait être terminée d'ici l'automne 1994, analysera la taille de ces organismes de même que la rémunération de leurs membres. Cet examen est effectué dans le but de réduire les dépenses publiques et de rendre les activités de l'État plus efficaces.

Les travaux se dérouleront sous la direction générale du ministre chargée du Renouveau de la fonction publique, qui consultera étroitement tous les ministres concernés.

Sous la direction du ministre des Affaires intergouvernementales et du Renouveau de la fonction publique, le gouvernement s'efforcera, en collaboration avec les provinces, de mieux harmoniser leurs responsabilités et rôles respectifs, de manière que la fédération soit plus efficace et économique. Cela devrait permettre aux divers gouvernements de réduire les chevauchements et dédoublements, tout en améliorant la prestation des services les plus importants.

Prestation des services

Le gouvernement veillera à ce que les services qu'il fournit aux Canadiens soient plus économiques, accessibles et adaptés aux besoins. Les guichets uniques axés sur la clientèle seront développés. Les technologies modernes de l'information permettront également à la population d'avoir accès plus facilement à l'information et aux services nécessaires, et ce, à un coût réduit pour les contribuables.

En coopération avec les provinces et le secteur privé, de nouveaux Centres des services aux entreprises ouvriront leurs portes à Vancouver, à Saskatoon, à Toronto, à Montréal, à Frédériciton, à Charlottetown et à St. John's. Ces centres, qui viendront s'ajouter à ceux déjà actifs à Edmonton, à Halifax et à Winnipeg, offriront aux entreprises un guichet unique de renseignements, d'aide et d'aiguillage sur tous les programmes, règlements et services gouvernementaux.

Pour permettre d'exploiter les possibilités offertes par l'Accord de libre-échange nord-américain, un centre canadien des affaires ouvrira en juillet 1994 à Mexico afin de promouvoir les exportations canadiennes et d'offrir une gamme complète de services de soutien commercial.

Les entreprises faisant affaires avec le gouvernement disposeront, en mai 1994, d'un numéro unique d'enregistrement, ce qui éliminera une source de dédoublement et de chevauchement et permettra aux entreprises de réaliser des économies.

Afin d'améliorer l'efficacité et de permettre à l'État de réaliser des économies à long terme, le ministère des Transports étudiera la possibilité de commercialiser un certain nombre de ses principales activités (comme le système de navigation aérienne), en consultant étroitement toutes les parties intéressées.

En outre, dans le but de mettre en place un réseau de transport intégré hautement efficace, le ministre des Transports discutera, avec ses collègues des provinces et les parties prenantes à ce dossier, de la possibilité de réorienter les dépenses en faveur de nouveaux programmes afin de rendre plus efficace le transport de surface des marchandises.

Le gouvernement établira et publiera d'ici 1995 des normes de services pour chaque ministère fédéral. Un certain nombre de ces normes sont déjà en vigueur. Par exemple, le Guide d'impôt 1993 des particuliers indique que le traitement des déclarations de revenu de ces derniers prend normalement de quatre à six semaines et décrit la façon dont les contribuables peuvent obtenir de l'aide, notamment pour résoudre certains problèmes. Agriculture Canada a annoncé récemment l'établissement d'un Service à accès unique d'étiquetage des aliments à l'intention de l'industrie alimentaire canadienne, pour que celle-ci puisse obtenir des conseils et évaluations à un seul endroit, le gouvernement s'engageant à procéder à une évaluation complète de l'étiquetage des produits alimentaires en 10 jours ouvrables au maximum. Le gouvernement publiera d'ici l'été de 1994 une déclaration des normes de qualité dans la prestation des services à laquelle tous les ministères et fonctionnaires fédéraux devront se conformer.

Évaluation

Le vérificateur général a noté que le gouvernement devrait établir de meilleurs mécanismes d'évaluation des programmes afin de disposer de renseignements plus pertinents pour déterminer si les programmes produisent bel et bien les résultats voulus. À cette fin, le Conseil du Trésor vient de doter son Secrétariat d'un pouvoir accru d'évaluation qui lui permettra de procéder rapidement et de manière indépendante à un examen de l'efficacité des programmes fédéraux. Le Secrétariat du Conseil du Trésor élaborera des cadres analytiques permettant d'examiner les nouveaux programmes, comme celui des travaux d'infrastructure et les dispositions destinées à remplacer le

Programme d'adaptation et de redressement de la morue du Nord. Les méthodes d'évaluation seront également améliorées dans les ministères. Les programmes d'évaluation et leurs résultats seront mis à la disposition des parlementaires et du public.

Réglementation

Il faut trouver des manières nouvelles et plus efficaces de réglementer la protection de la santé, d'assurer la sécurité et de protéger l'environnement. Il faut également tenir compte de la compétitivité et de la croissance économique. On peut penser par exemple à l'autoréglementation, à l'adoption volontaire de lignes directrices ou à l'application de normes nationales établies par consensus, toutes formules de remplacement qui permettront au secteur privé et à l'État de travailler davantage en coopération pour atteindre des objectifs publics. Le gouvernement constituera un groupe de travail interne qui sera chargé d'établir dans les meilleurs délais, au niveau fédéral, un régime législatif plus souple qui contribuera à alléger le coût de l'observation des règlements pour les entreprises.

Réduction du budget de la défense

La politique de défense doit tenir compte de l'évolution des besoins en matière de défense nationale, des réalités financières et de la nécessité permanente d'améliorer le rendement des dépenses publiques. C'est dans ce contexte que *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique* proposait un certain nombre d'initiatives bien précises dans le domaine de la défense.

La décision du gouvernement précédent d'acheter quarante-trois hélicoptères EH-101 a été annulée, ce qui permettra d'économiser \$1.7 milliard sur le budget de la défense au cours des trois prochaines années seulement. Afin d'atteindre la réduction visée dans *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique* dans le domaine de la défense et réaliser des économies supplémentaires, le gouvernement réduira le budget de la défense d'encore \$1.9 milliard sur l'ensemble des trois prochains exercices, ce chiffre comprenant la part qui revient au ministère de la Défense nationale dans la réduction des services professionnels.

Des charges supplémentaires de \$250 millions sont comptabilisées en 1993-94 au titre des demandes d'indemnisation qui pourraient résulter de l'annulation de l'achat des hélicoptères EH-101.

Les économies supplémentaires de \$1.9 milliard prévues pour les trois prochaines années seront obtenues au moyen d'un certain nombre d'initiatives, qui viseront principalement à réduire les frais généraux, notamment par la fermeture et la réduction de bases et d'unités des Forces canadiennes. Plus de détails à ce sujet sont donnés dans un document distinct intitulé *Défense nationale - Incidence du budget*.

Des réductions notables toucheront également le Quartier général de la Défense nationale, les quartiers généraux subordonnés et les unités, de même que les ressources consacrées au soutien financier, au soutien en matière de personnel, à l'appui matériel, à la recherche-développement, à la construction, aux communications et à la gestion des achats d'immobilisations.

Dans la mise en oeuvre de ces réductions, l'objectif primordial consistera à maintenir des forces aptes au combat, même si les effectifs sont réduits, en réalisant un meilleur équilibre entre les éléments opérationnels et les services d'appui des Forces canadiennes. À cette fin, le ministère de la Défense nationale doit réduire son infrastructure, qui est supérieure depuis un certain temps à ce qu'exigent les besoins probables en matière de défense, et adopter des méthodes plus efficaces de gestion de ses ressources.

Ces mesures se traduiront par une diminution absolue d'environ 5 pour cent des dépenses de programmes de la défense en 1994-95 par rapport au niveau de référence prévu pour 1993-94. Le ministère de la Défense doit, pour sa planification, prévoir ses dépenses sur une période plus longue que celle prévue dans le budget. En conséquence, il est prévu que les dépenses de programmes y subiront de nouvelles réductions annuelles de 1 pour cent au cours de chacun des quatre prochains exercices, ce qui permettra d'économiser \$7 milliards au total sur cinq ans par rapport au budget prévu en avril 1993. Ces économies ne tiennent pas compte de l'effet de la prolongation du gel salarial et de la suspension pour deux ans des augmentations salariales annuelles. Les dépenses consacrées à la défense en 1996-97 seront de près de 8 pour cent moins élevées qu'en 1993-94.

Pour faciliter cette restructuration nécessaire à la Défense nationale, le gouvernement met en place un programme d'encouragement au départ volontaire à l'intention des employés du ministère qui sont touchés par les réductions. Ce programme est conforme à ceux qui existent dans le secteur privé. Son coût total est évalué à \$450 millions, somme qui est imputée à l'exercice 1993-94, le seul touché par ce programme. Le président du Conseil du Trésor consulte les syndicats du secteur public et les fonctionnaires au sujet des modalités du programme.

Les réductions des dépenses ne permettent pas de préjuger des résultats du réexamen global de la politique de défense du Canada, qui a été annoncé. Les économies, qui ne devraient pas avoir d'effet sur la politique de défense, seront réalisées grâce à une réduction des frais généraux et à une amélioration de la productivité. L'examen de la politique de défense visera à déterminer la meilleure façon, pour les Forces armées du Canada, qui ont un entraînement poussé, de relever le défi du nouvel ordre mondial tout en s'adaptant à une diminution des effectifs.

Réduction des subventions et contributions

Le gouvernement fédéral consacre environ \$16 milliards par année aux principales subventions et à d'autres paiements de transfert. Ces derniers intéressent toute une série de domaines, allant de l'aide internationale aux subventions à l'agriculture en passant par le soutien des sciences et de la technologie, de l'éducation et du patrimoine, l'aide aux autochtones, les prêts aux étudiants, la formation professionnelle et les subventions aux entreprises.

Dans ce budget, les ressources attribuées à un certain nombre de ces domaines sont ou seront réorientées de manière à financer les priorités économiques et sociales du gouvernement que décrivait le document *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*. Compte tenu des réalités financières, le budget propose également que les fonds consacrés à un certain nombre de secteurs soient réduits ou que leur taux de croissance soit limité.

Aide internationale

Le Canada est depuis longtemps un ardent défenseur de l'aide au développement international afin de répondre aux besoins élémentaires des pays en développement sur les plans de la

santé et de l'éducation, du développement durable et de l'atténuation de la pauvreté. Les Canadiens sont renommés dans le monde entier pour leur générosité, leur aide et leurs réalisations dans ce domaine. Le gouvernement reste déterminé à maintenir cette tradition bien établie en mettant en oeuvre un important programme d'aide.

Cependant, les difficultés financières actuelles obligent à soumettre les dépenses discrétionnaires à de nouvelles restrictions, notamment au chapitre de l'aide internationale. Les budgets de l'aide internationale sont donc réduits de 2 pour cent en 1994-95 par rapport à 1993-94; ils seront ensuite maintenus à ce niveau de base réduit. Cela permettra d'économiser \$400 millions au cours des trois prochaines années. Le budget annuel de l'aide internationale demeurera supérieur à \$2.6 milliards. Le programme d'aide du Canada et l'appui qu'il offre dans ce domaine continueront de supporter avantageusement la comparaison avec ceux des autres pays industrialisés.

Simultanément, le gouvernement est conscient que le monde a considérablement changé depuis une dizaine d'années. Aussi bien pour des raisons financières qu'à cause de l'évolution des tensions internationales, il faut revoir de fond en comble la politique d'aide du Canada et ses objectifs pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins à l'échelle internationale et soient conformes à la capacité du Canada d'exercer une influence dans le développement international. Le gouvernement entreprendra un large réexamen du programme d'aide, auquel les Canadiens et Canadiennes de tous les milieux seront invités à participer.

Subventions aux entreprises

Le document *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique* proposait de réduire les subventions aux entreprises de \$225 millions par année. Un certain nombre de mesures sont prises à cette fin. Le budget des organismes régionaux – l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, le Bureau fédéral de développement régional (Québec) et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada – ainsi que des programmes gérés directement par Industrie Canada, feront l'objet de réductions. Ces réductions s'ajoutent aux compressions des subventions et contributions annoncées dans le budget d'avril 1993. La plupart des subventions offertes aux

entreprises par d'autres ministères seront réduites d'encore 5 pour cent par rapport aux niveaux établis dans le budget d'avril 1993, ce qui touchera également certains avantages prévus par la loi. En 1996-97, les subventions aux entreprises seront de l'ordre de \$3.1 milliards, en baisse d'un peu moins de 10 pour cent par rapport à leur niveau de \$3.4 milliards en 1993-94.

Les entreprises reçoivent également une aide sous forme de dépenses fiscales. Les mesures prises dans ce budget en vue de réduire les dépenses fiscales sont décrites plus loin. Après 1994-95, la réduction combinée de ces transferts aux entreprises, sous la forme tant de dépenses directes que de dépenses fiscales, est de beaucoup supérieure à l'objectif de \$225 millions par année.

Tableau 8*Restructuration des programmes fédéraux*

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
A. Réduction des dépenses de fonctionnement			
Réduction des budgets de fonctionnement	400	620	620
Réduction des budgets:			
Personnel ministériel/CPM	13	13	13
Parlement (proposée)	5	5	5
Réduction de la masse salariale	50	510	940
Total	468	1,148	1,578
B. Réduction du budget de la défense			
Annulation du contrat des EH-101	395	654	657
Réductions supplémentaires	350	425	759
Total	745	1,079	1,416
C. Réduction des subventions et contributions			
Aide internationale	91	132	173
Transferts aux entreprises			
Organismes régionaux/ Industrie Canada	69	141	140
Autres ministères	48	59	54
Autres	45	49	42
Total	253	381	409
D. Mise en place d'un système de sécurité sociale responsable			
Assurance-chômage	725	2,400	2,400
Transferts de sécurité sociale aux provinces		466	1,540
Total	725	2,866	3,940
E. Réductions brutes de dépenses (compte non tenu des initiatives financées par réaffectations internes – tableau 6 partie B)	2,191	5,473	7,343

Projet KAON

En 1991, le gouvernement fédéral avait offert de contribuer au financement du projet KAON, que l'on proposait pour améliorer l'accélérateur expérimental de particules TRIUMF. Cependant, les besoins financiers extrêmement importants du projet KAON sont incompatibles avec la situation actuelle des finances fédérales, d'autant plus que la contribution des gouvernements étrangers à la construction de KAON – dont dépendait le versement de la contribution fédérale – ne s'est pas matérialisée. Par conséquent, le gouvernement fédéral ne pourra donner suite au projet KAON. Il est conscient de l'importance du laboratoire TRIUMF pour la contribution des milieux scientifiques canadiens à l'effort mondial dans le domaine de la physique des particules. Aussi évaluera-t-il l'avenir de cette installation dans le but de s'assurer qu'elle continue de jouer un rôle important. Dans l'attente des résultats de cette évaluation, le gouvernement fournira un financement supplémentaire de \$4 millions à TRIUMF pour 1994-95 afin de lui assurer un cadre de fonctionnement stable.

Autres subventions et contributions

Enfin, la plupart des autres subventions et contributions discrétionnaires seront réduites de 5 pour cent à compter de 1994-95. Cette réduction s'ajoute aux compressions annoncées dans le budget d'avril 1993.

Le gouvernement apporte une aide financière à un grand nombre de groupes d'intérêt spéciaux pour les aider à mener leurs activités. Certains de ces groupes jouent un rôle socio-culturel, tandis que d'autres servent des intérêts plus étroits.

Les réalités financières obligent le gouvernement à établir un ordre de priorité entre toutes ces demandes d'aide financière. Il réexaminera la politique actuelle de financement des groupes d'intérêt dans le but de réduire son effort financier global dans ce domaine et d'inciter les groupes en cause à se financer davantage auprès d'autres sources. Les résultats de ce réexamen seront incorporés au budget de 1995.

Mise en place d'un système de sécurité sociale favorisant la responsabilisation

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le gouvernement se propose de renouveler et de rentaliser le système de sécurité sociale du Canada dans les deux ans qui viennent. Cette réforme débouchera sur un système qui récompensera davantage l'effort et le rendement et offrira des incitations à travailler. Le Canada a besoin d'un système de sécurité sociale qui mise sur les ressources humaines afin d'offrir de l'espoir et d'ouvrir des horizons, au lieu de créer un état de dépendance, tout en continuant d'apporter la sécurité à ceux qui en ont besoin. L'une des considérations importantes aux yeux des gouvernements et de tous les Canadiens est que la réforme engendre un système qui soit efficace pour la population et soutenable sur le plan financier. La réforme contribuera également à la création de nouveaux emplois en s'accompagnant d'une réduction appréciable des cotisations d'assurance-chômage.

Assurance-chômage

Le régime d'assurance-chômage est l'un des plus importants programmes de sécurité sociale au Canada, puisqu'il a permis à environ 1.6 million de Canadiens sans emploi de recevoir près de \$20 milliards de prestations au cours des 12 derniers mois.

En décembre 1993, le gouvernement avait annoncé qu'il ne laisserait pas le taux de cotisation des employés passer à \$3.30 par \$100 de gains assurables en 1995 comme l'aurait exigé la *Loi sur l'assurance-chômage*. Il avait plutôt indiqué que des mesures seraient prises pour maintenir les taux de cotisation à leurs niveaux de 1994, soit \$3.07 par \$100 de gains assurables pour les employés. Dans ce budget-ci, le gouvernement propose de ramener les taux à leurs niveaux de 1993 (c'est-à-dire \$3 par \$100 de gains assurables pour les employés).

Afin de préserver l'intégrité financière du programme d'assurance-chômage et de le rendre plus efficace, des mesures seront prises immédiatement pour réformer ce régime. Ces changements réduiront les dépenses d'assurance-chômage de \$725 millions en 1994-95 et de \$2.4 milliards par année ensuite. Ils renforceront le lien entre les antécédents de travail et les prestations de chômage, tout en améliorant les prestations offertes aux bénéficiaires à revenu inférieur qui ont des personnes à leur charge :

- À compter d'avril 1994, les droits aux prestations d'assurance-chômage seront restructurés dans le cas des nouveaux bénéficiaires de manière à réduire la durée maximale des demandes de prestations. L'importance de la réduction dépendra en partie des antécédents de travail de l'employé considéré.
- En juillet 1994, la période minimale d'admissibilité aux prestations passera de 10 à 12 semaines. Les prestations versées aux nouveaux bénéficiaires seront calculées selon deux taux, alors qu'elles sont actuellement égales à 57 pour cent des gains assurables. Les prestataires ayant des personnes à charge et des gains assurables inférieurs à la moitié du maximum des gains assurables recevront 60 pour cent de leurs revenus assurés, tandis que les autres bénéficiaires recevront 55 pour cent. Le maximum des gains assurables est actuellement fixé à \$780 par semaine. La méthode de calcul de ce montant ne changera pas.
- Pour que le régime soit plus équitable, des modifications seront apportées aux dispositions applicables aux travailleurs qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés pour inconduite.

Ces mesures sont décrites plus en détail dans un document distinct consacré aux modifications proposées de l'assurance-chômage.

Le régime d'assurance-chômage fait partie intégrante du système de sécurité sociale. On s'attend à ce qu'il soit sensiblement réformé d'ici 1996-97 dans le cadre de la refonte générale de la sécurité sociale. C'est pourquoi les modifications proposées à l'assurance-chômage dans ce budget doivent être considérées comme des mesures intérimaires en attendant une réforme complète de la sécurité sociale. Cette réforme entraînera

d'autres réductions sensibles des dépenses d'assurance-chômage. Elle s'appuiera sur les mesures décrites dans ce budget et l'amélioration prévue de l'économie pour permettre d'apporter de nouvelles réductions appréciables des cotisations d'assurance-chômage versées tant par les employeurs que par les employés. Grâce à cet allègement des cotisations sociales, les entreprises pourront plus facilement créer des emplois et redonner du travail aux Canadiens.

Transferts aux provinces et aux territoires

Les transferts fédéraux aux autres paliers de gouvernement s'élèvent à environ \$40 milliards par année. Les transferts de sécurité sociale – la part fédérale des dépenses provinciales et territoriales au titre de l'aide sociale, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et du volet enseignement postsecondaire du Financement des programmes établis (FPE) – représentent environ \$14 milliards sur ce total.

Le gouvernement fédéral transfère aussi environ \$8 milliards par année aux provinces à revenu inférieur dans le cadre du programme de péréquation, pour leur permettre d'offrir des services publics – y compris des programmes de sécurité sociale – relativement comparables à ceux en place dans les autres provinces.

Les dispositions législatives qui régissent actuellement la péréquation expirent le 31 mars 1994. Compte tenu du rôle de redistribution unique en son genre que joue ce programme et de ses objectifs – qui sont enchâssés dans la Constitution du Canada – le gouvernement a déposé un projet de loi visant à reconduire le programme pour cinq ans. Les provinces bénéficiant de la péréquation auront donc l'assurance d'un régime de financement stable.

Instauration d'un cadre de réforme prévisible

Le gouvernement fédéral est persuadé que la réforme de la sécurité sociale exige une participation active et la collaboration des autorités fédérales et provinciales. Les provinces, tout comme le gouvernement fédéral, sont confrontées à d'importants problèmes de déficit et d'endettement, au moment même où elles doivent bâtir un système qui réponde mieux aux besoins de la population. Pour que le nouveau système soit meilleur, il doit être financièrement supportable

pour les deux paliers de gouvernement. Il importe donc d'établir des paramètres financiers et un cadre de financement prévisible pour la réforme.

Pour sa part, le gouvernement fédéral demandera que les droits aux transferts de sécurité sociale des provinces et territoires (RAPC et volet enseignement postsecondaire du FPE, ou tout programme de remplacement) ne soient pas plus élevés après la réforme, en 1996-97, qu'ils le sont à l'heure actuelle, en 1993-94.

Si l'on tient compte des projections actuelles de croissance des transferts du RAPC et du volet enseignement postsecondaire du FPE établies avant la réforme, cela permettra au gouvernement de réaliser des économies d'au moins \$1.5 milliard en 1996-97. Ces économies s'ajouteront à celles qui devraient découler des propositions actuelles et futures de réforme de l'assurance-chômage. Ces réductions de dépenses permettront d'avoir un système de sécurité sociale plus soutenable sur le plan financier et, moyennant un réaménagement soigné des programmes, elles permettront d'obtenir un système plus efficace et mieux adapté aux besoins de la population.

Ainsi qu'il a été indiqué, le gouvernement fédéral fournira \$800 millions pour aider à financer des approches nouvelles des programmes de sécurité sociale, pendant que la réforme est en cours. Il assurera également une période de deux ans pendant laquelle les transferts de sécurité sociale aux provinces seront prévisibles et enregistreront une modeste croissance.

En 1994-95, aucune nouvelle mesure de restriction ne s'appliquera aux transferts du RAPC ni à ceux du FPE. Par conséquent, les transferts du RAPC augmenteront de 5.4 pour cent en 1994-95 selon les prévisions, tandis que ceux du FPE progresseront de 1.3 pour cent d'après les projections.

À partir de 1995-96, la législation existante prévoit que les droits au titre du FPE croîtront au même rythme que le produit national brut (PNB), moins trois points de pourcentage. Aucune nouvelle modification ne sera apportée à la formule de calcul des transferts du FPE d'ici la réforme du système de sécurité sociale en 1996-97. On prévoit par conséquent que les droits au titre du FPE augmenteront d'encore 1.4 pour cent en 1995-96.

À partir de 1995-96, les transferts du RAPC à chaque province et territoire seront maintenus aux niveaux de 1994-95, jusqu'à la réforme de la sécurité sociale en 1996-97.

Le gouvernement est conscient que cette mesure intérimaire ne modifiera pas sensiblement les écarts de l'aide financière fédérale aux différentes régions du pays, en matière d'aide sociale, qui ont résulté de l'application, en 1990, d'un plafond de 5 pour cent à la croissance des transferts du RAPC aux provinces les mieux nanties. L'un des objectifs de la réforme de la sécurité sociale sera de rendre l'aide financière fédérale plus équitable dans ce domaine dans les différentes régions du Canada.

Le gouvernement fédéral reconnaît que les provinces doivent pouvoir prévoir à plus long terme les dispositions régissant les transferts qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral. Il a déjà déposé un projet de loi qui assurera la stabilité des transferts de péréquation au cours des cinq prochaines années. Une fois qu'un ensemble de programmes soutenables aura été mis en place grâce à la réforme de la sécurité sociale, une stabilité comparable caractérisera les autres accords fiscaux.

Les objectifs de la réforme de la sécurité sociale sont clairs; les paramètres définissant les économies à réaliser sont fermes. Par conséquent, si la réforme de la sécurité sociale ne permet pas de réaliser ces économies d'ici 1996-97, d'autres mesures, qui entreront en vigueur cette année-là, seront adoptées pour assurer ces économies.

Tableau 9*Réforme de la sécurité sociale : transferts aux provinces*

	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97
	(Total des droits, transferts monétaires et fiscaux, en millions de dollars)			
A. Avant la réforme				
FPE – Enseignement postsecondaire	6,070	6,146	6,232	6,250
Régime d'assistance publique du Canada ⁽¹⁾	7,740	8,161	8,627	9,100
Total des droits	13,810	14,307	14,859	15,350
B. Après la réforme				
FPE – Enseignement postsecondaire	6,070	6,146	6,232	*
Régime d'assistance publique du Canada	7,740	8,161	8,161	*
Total des droits	13,810	14,307	14,393	13,810
C. Économies			466	1,540
Points de repère				
FPE – Santé	15,034	15,224	15,438	15,450
Péréquation	7,974	8,480	8,924	9,400
Transferts de sécurité sociale après la réforme	13,810	14,307	14,393	13,810
Total des droits aux principaux transferts ⁽²⁾ :				
Après la réforme	36,028	37,195	37,913	37,800

* Ces programmes peuvent être modifiés ou remplacés par suite du réexamen de la sécurité sociale.

⁽¹⁾ Projections en fonction d'un plafonnement à 5 pour cent, selon le budget d'avril 1993, de la croissance des transferts aux provinces ne bénéficiant pas de la péréquation,

⁽²⁾ La péréquation liée au transfert de points d'impôt dans le cadre du FPE, au titre du programme de péréquation, figure dans les deux programmes. Pour éviter un double comptage dans le total des droits, la péréquation découlant des transferts est déduite.

Pour se préparer au vieillissement de la population

La proportion des personnes de plus de 65 ans doublera presque au Canada au cours des 40 prochaines années, pour passer de 12 pour cent à 23 pour cent en l'an 2030. Le rapport entre le nombre de travailleurs et le nombre de retraités passera de cinq à trois. La part de la production nationale qui est consacrée au soutien du régime de pension public devrait passer de 4.8 pour cent à 7.8 pour cent au cours de cette période.

Les Canadiens devraient commencer à se préparer au moment où l'âge moyen de la population sera plus élevé au pays. Ils doivent également savoir de quelle manière le système de revenu de retraite évoluera à l'avenir de manière à pouvoir préparer leur retraite pendant leur vie active.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées augmentent rapidement depuis quelques années et continueront à le faire, les Canadiens vivant plus longtemps et en meilleure santé. Le maintien de cette tendance s'accompagnera d'une modification du rôle et des besoins des personnes âgées.

Le gouvernement publiera donc au cours des prochains mois un document qui analysera les défis et les possibilités que présente le vieillissement de la société canadienne. On étudiera les besoins d'une société vieillissante sur le plan des services et les changements à apporter éventuellement au régime de pension public afin qu'il soit soutenable sur le plan financier. Le document traitera également des changements qui devraient peut-être être apportés au régime fiscal des cotisations et des revenus de placement dans le cadre des régimes enregistrés ou agréés de pension, de participation différée aux bénéfices et d'épargne-retraite.

Élargissement de l'assiette fiscale

Le budget propose d'apporter au régime fiscal un certain nombre de changements afin de le rendre plus équitable et plus efficient, tout en accroissant les recettes. Des précisions sont fournies sur ces mesures dans le document budgétaire intitulé *Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires*.

Impôt sur le revenu des particuliers

Primes d'assurance-vie

Les employés qui reçoivent des avantages sociaux sous forme de primes d'assurance-vie payées par leur employeur sont avantagés par rapport aux Canadiens qui doivent payer de leur propre poche, sur leur revenu après impôt, des polices d'assurance similaires. À l'heure actuelle, seule la partie des primes d'assurance financées par l'employeur qui dépasse \$25,000 de protection est imposable. On propose que la première tranche de \$25,000 d'assurance-vie offerte par l'employeur soit également imposable. Le changement proposé s'appliquera aux avantages fournies après juin 1994.

Exonération cumulative des gains en capital de \$100,000

Les gains en capital accumulés après la date du budget ne donneront plus droit à l'exonération de gains en capital de \$100,000. Cependant, les gains en capital admissibles courus jusqu'à la date du budget continueront de donner droit à l'exonération, à condition que le contribuable produise un choix en ce sens avec sa déclaration de revenu de 1994.

Crédit en raison de l'âge

Toutes les personnes de 65 ans et plus ont actuellement droit à un crédit non remboursable en raison de l'âge, peu importe leur revenu. Le gouvernement propose que ce crédit soit versé en fonction du revenu. Le crédit en raison de l'âge sera réduit de 15 pour cent de la partie du revenu net d'un particulier qui dépasse \$25,921 – le seuil actuellement applicable aux autres crédits dépendant du revenu. Le crédit en raison de l'âge sera complètement éliminé lorsque le revenu du particulier atteint \$49,100. Cette mesure entrera en vigueur progressivement sur deux ans.

Impôt sur le revenu des sociétés

Le gouvernement propose d'apporter un certain nombre de changements à l'imposition des revenus des sociétés afin de la rendre plus équitable, de protéger l'assiette fiscale et de mieux cibler l'aide offerte à certaines entreprises. Les entreprises canadiennes doivent relever le défi de la concurrence internationale aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Par conséquent, il faut prendre soin, lorsqu'on propose de modifier le régime fiscal, de ne pas nuire à la capacité des entreprises canadiennes de croître et de créer des emplois. Les taux d'imposition des sociétés ne sont pas augmentés.

Réduction de la déduction pour frais de repas et de représentation

Le régime fiscal permet actuellement de déduire une partie des dépenses raisonnables engagées en vue de tirer un revenu d'une entreprise ou d'un bien et, dans certains cas, d'un emploi. Les frais de repas et de représentation comprennent un élément de consommation personnelle. C'est pourquoi la déduction fiscale prévue à ce titre est actuellement limitée à 80 pour cent de ces dépenses.

Le gouvernement estime que ces dépenses sont justifiées du point de vue des entreprises, mais qu'on peut rendre le régime fiscal plus équitable en tenant mieux compte de l'élément de consommation personnelle compris dans ces dépenses.

Le gouvernement propose que la déduction fiscale et le crédit de taxe sur les produits et services sur intrants soient ramenés, après février, de 80 à 50 pour cent des dépenses admissibles de repas et de représentation. Ce nouveau taux tient mieux compte de l'élément de consommation personnelle compris dans ces dépenses et est conforme au taux de déduction permis au Québec, en Ontario et aux États-Unis.

Tableau 10*Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale*

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
A. Impôt sur le revenu des particuliers			
Imposition des primes d'assurance-vie collective payées par l'employeur	120	200	200
Élimination de l'exonération cumulative des gains en capital de \$100,000	30	415	340
Critère de revenu – crédit en raison de l'âge	20	170	300
Total	170	785	840
B. Impôt sur le revenu des sociétés			
Dépenses de repas et de représentation	235	245	260
Élimination du taux préférentiel d'imposition – grandes sociétés privées	15	40	40
Titres détenus par les institutions financières	60	60	60
Crédits d'impôt à l'investissement régional		80	95
Dividendes de sociétés privées		40	40
Réserves des compagnies d'assurance	30	35	55
Matériel économisant l'énergie et de lutte contre la pollution	10	25	45
Autres mesures de resserrement	55	85	95
Total	405	610	690
C. Effet total sur les recettes	575	1,395	1,530

Élimination du taux préférentiel d'imposition des grandes sociétés privées

Les grandes sociétés privées n'auront plus droit à certains avantages fiscaux destinés aux petites entreprises. Les sociétés privées sous contrôle canadien dont le capital atteint ou est supérieur à \$15 millions n'auront plus droit à la déduction accordée aux petites entreprises. De plus, après 1995, les encouragements améliorés accordés aux petites entreprises en matière de recherche et de développement ne seront accordés qu'aux petites entreprises.

Titres détenus par les institutions financières

Le budget propose d'apporter plusieurs changements au régime fiscal des titres détenus par les institutions financières afin d'en préciser le traitement et d'assurer un calcul approprié du revenu tiré de ces titres.

Crédits d'impôt à l'investissement régional

Il existe actuellement trois crédits d'impôt à l'investissement à dimension régionale : le crédit d'impôt spécial à l'investissement, le crédit d'impôt pour l'Atlantique et la péninsule de Gaspé et le crédit d'impôt à l'investissement en recherche scientifique et développement expérimental dans la région de l'Atlantique. L'efficacité de ces crédits, s'agissant d'attirer de nouveaux investissements dans les régions désignées ou d'atténuer la disparité économique, a été faible. Le budget propose d'éliminer le crédit d'impôt spécial à l'investissement, de ramener de 15 à 10 pour cent le crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique et dans la péninsule de Gaspé et d'éliminer la composante régionale pour l'Atlantique du crédit d'impôt à l'investissement en recherche scientifique et en développement expérimental à compter du 31 décembre 1994.

Dividendes de sociétés privées (impôt de la partie IV)

Afin de mieux intégrer le régime d'impôt des particuliers et celui des sociétés, un impôt remboursable s'applique à certains dividendes reçus par des sociétés privées (et certaines sociétés publiques à petit nombre d'actionnaires). Le taux de cet impôt sera porté le 1^{er} janvier 1995 à 33½ pour cent de manière à mieux correspondre au taux d'imposition des dividendes au niveau des particuliers.

Réserves des compagnies d'assurance

Les compagnies d'assurance devront déterminer les réserves pour réclamations non réglées qu'elles constituent au titre de leurs activités autres que l'assurance-vie en les calculant entièrement à la valeur actuelle de manière à mieux tenir compte de la valeur économique de leurs obligations futures.

Matériel permettant d'économiser l'énergie ou de lutter contre la pollution

Le matériel permettant d'économiser l'énergie ou de lutter contre la pollution donne actuellement droit à un amortissement accéléré. Le taux d'amortissement de ce matériel sera réduit, tandis que la gamme des biens admissibles sera élargie afin d'inclure de nouvelles techniques ayant un effet bénéfique pour l'environnement, comme la production d'électricité à partir de l'énergie géothermique ou de l'énergie solaire, ainsi que la collecte des gaz de décharge et des gaz de digesteur. De plus, le taux d'amortissement accéléré permis pour le matériel de lutte contre la pollution ne s'appliquera plus au matériel acquis après 1998.

Autres mesures de resserrement

Un certain nombre d'autres mesures de resserrement seront proposées afin de clarifier la loi et d'assurer l'intégrité de l'assiette fiscale constituée par les bénéfices des sociétés.

Droits de douane

Pour veiller à ce que le régime tarifaire tienne compte des nouvelles pressions concurrentielles entraînées par la libéralisation des échanges commerciaux et réduire le fardeau réglementaire ainsi que les autres coûts dus au système actuel, le gouvernement entreprend un examen approfondi du Tarif des douanes dans le but de le rendre plus simple, plus transparent et mieux prévisible. Le gouvernement consultera les milieux d'affaires canadiens au sujet des propositions élaborées à l'occasion de cet examen. Dans le cadre de celui-ci, le gouvernement consultera bientôt les milieux d'affaires canadiens à propos d'un large éventail de réductions tarifaires proposées sur les produits intermédiaires importés par les entreprises de fabrication, qui devraient permettre à l'industrie canadienne de rester concurrentielle à l'échelle mondiale.

Taxe de transport aérien

La taxe de transport aérien sera restructurée de manière à diminuer le fardeau fiscal applicable aux vols intérieurs et transfrontaliers à courte distance et de récupérer une plus forte proportion du coût des installations et des services aériens fournis par Transports Canada. La plupart des voyageurs empruntant des vols intérieurs et transfrontaliers paieront moins de taxe, la hausse de celle-ci visant principalement les vols long-courrier. Ces changements devraient engendrer des recettes supplémentaires de \$24 millions en 1994-95 et de \$41 millions en 1995-96. Ces recettes seront utilisées par le ministre des Transports pour améliorer les installations et les services.

Vue d'ensemble des initiatives budgétaires

Ainsi que le montre le tableau 10, les économies brutes prévues dans ce budget – compte tenu de celles découlant des budgets précédents – totalisent \$28.6 milliards de l'exercice 1994-95 à l'exercice 1996-97. Lorsqu'on en déduit le coût des initiatives proposées en faveur de la croissance économique et de la création d'emplois ainsi que du plan de lutte contre la contrebande, les économies cumulatives s'élèvent à \$20.4 milliards sur l'ensemble des trois années, soit de 1994-95 à 1996-97. En termes nets, cinq dollars de réduction des dépenses correspondent à chaque dollar d'augmentation des recettes.

Tableau 11
Effet brut et net des initiatives budgétaires – Résumé

	1994-95	1995-96	1996-97	Effets sur trois ans
	(milliards de dollars)			
A. Économies brutes				
Concrétisation des économies des budgets précédents	0.8	3.9	4.0	8.7
Réaffectations internes pour financer les initiatives :				
<i>Pour la création d'emplois – Pour la relance économique</i>	0.2	0.5	0.7	1.4
Restructuration et compression des programmes fédéraux	2.2	5.5	7.3	15.0
Mesures touchant les les recettes	0.6	1.4	1.5	3.5
Effet brut	3.7	11.3	13.6	28.6
B. Coût des initiatives	-2.2	-3.3	-2.7	-8.2
C. Économies nettes	1.5	8.0	10.9	20.4
D. Sommaire – dosage des mesures touchant les dépenses et les recettes				
Mesures touchant les recettes ⁽¹⁾	0.8	1.4	1.2	3.4
Mesures touchant les dépenses	0.7	6.6	9.7	17.0
Effet net	1.5	8.0	10.9	20.4

⁽¹⁾ Sur les \$3.4 milliards de mesures cumulatives touchant les recettes, \$1.4 milliard sont liés aux modifications apportées aux acomptes provisionnels trimestriels d'impôt, annoncées dans le budget d'avril 1993.

LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES COMPTE TENU DES MESURES BUDGÉTAIRES

Les perspectives financières jusqu'en 1995-96

Le déficit prévu pour 1993-94 passe à \$45.7 milliards en raison des coûts ponctuels de restructuration liés au programme d'encouragement aux départs au ministère de la Défense nationale, ainsi que les coûts éventuels d'annulation du contrat d'achat des hélicoptères.

Le déficit fondamental est toutefois de \$42.1 milliards pour 1993-94, du fait qu'un certain nombre d'influences ponctuelles qui ont accru le déficit en 1993-94 n'auront plus d'effets sur celui-ci au cours des autres années. Ces facteurs temporaires comprennent le traitement plus rapide des remboursements d'impôt, la diminution des acomptes provisionnels versés chaque trimestre par les particuliers, la hausse des remboursements d'impôt aux sociétés à cause des déductions relatives aux ressources et l'augmentation des engagements au titre de la stabilisation. Tous ces facteurs avaient déjà été notés. De plus, la restructuration du régime des prestations pour enfants s'est accompagnée de certains coûts transitoires qui ont eu un effet négatif sur les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers en 1993-94.

Par ailleurs, les profits extraordinaires du Fonds des changes en 1992-93 et en 1993-94 ont réduit le déficit au cours de ces exercices grâce, en bonne partie, à la dépréciation du dollar canadien. L'effet net de tous ces facteurs est un déficit «fondamental» de \$42.1 milliards en 1993-94 (voir le tableau 11).

Les mesures proposées dans ce budget, combinées aux répercussions financières des hypothèses économiques de planification, permettent de réduire le déficit de manière sensible et progressive. Ainsi, le déficit passe de \$45.7 milliards en 1993-94 à \$39.7 milliards en 1994-95 (5.4 pour cent du PIB) et à \$32.7 milliards en 1995-96 (4.2 pour cent du PIB).

Tableau 12*Estimation du déficit «fondamental» en 1993-94*

	(milliards de dollars)
A. Déficit de 1993-94	45.7
B. Facteurs ponctuels en 1993-94 :	
Traitement des remboursements	-1.2
Baisse des acomptes provisionnels	-0.9
Remboursements de déductions relatives aux ressources	-0.5
Engagements au titre de la stabilisation	-1.2
Coûts transitoires de la restructuration des prestations pour enfants	-1.2
Profits extraordinaires du Fonds des changes	2.1
Total partiel	-2.9
Coûts de restructuration	-0.7
Variation totale	-3.6
C. Déficit «fondamental» de 1993-94	42.1

- Ainsi qu'il a été indiqué, la baisse de \$6.0 milliards du déficit entre 1993-94 et 1994-95 est attribuable à hauteur de \$3.6 milliards à des facteurs ponctuels qui influent sur le déficit projeté de 1993-94.

Les mesures discrétionnaires prises dans ce budget réduisent, en termes bruts, le déficit de \$3.7 milliards en 1994-95 et de \$11.3 milliards en 1995-96. Le financement des initiatives visant à soutenir la croissance économique et la création d'emplois, combiné à l'effet net des mesures de lutte contre la contrebande du tabac, a un effet compensatoire de \$2.2 milliards en 1994-95 et de \$3.3 milliards en 1995-96, de sorte que l'effet net des mesures s'élève à \$1.5 milliard en 1994-95 et à \$8.0 milliards en 1995-96 (voir le tableau 12).

Tableau 13*Déficit du budget de février 1994 – sommaire*

	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)		
A. Déficit sans changement de politique	45.0	41.2	40.6
B. Initiatives de soutien de la croissance économique et de la création d'emplois			
<i>Pour la création d'emplois</i>			
– <i>Pour la relance économique</i>		1.0	1.7
Nouvelles approches des programmes de sécurité sociale et d'adaptation		0.5	0.8
Financement du plan spatial			0.1
Réduction des cotisations d'a.-c.		0.1	0.5
Réductions d'impôt		0.1	0.1
Total des nouveaux financements		1.7	3.1
C. Plan d'action contre la contrebande du tabac		0.5	0.2
D. Déficit aux fins de la planification	45.0	43.5	44.0
E. Effet des mesures de réduction du déficit	0.7	-3.7	-11.3
F. Déficit du budget de février 1994	45.7	39.7	32.7

La diminution du ratio déficit/PIB au fil des années est en grande partie le résultat des réductions de dépenses.

- Le ratio des dépenses de programmes au PIB diminue de 1.3 point de 1993-94 à 1995-96 et
- Le ratio des recettes au PIB, compte tenu des facteurs ponctuels à l'oeuvre en 1993-94, n'augmente que légèrement dans le temps.

Bien que le ratio de la dette nette au PIB continue d'augmenter entre 1993-94 et 1995-96, son rythme de croissance se ralentit considérablement en 1995-96, ce qui prépare la voie à une diminution au cours des années suivantes.

Tableau 14
État sommaire des opérations

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)			
Opérations budgétaires				
Recettes budgétaires	121.5	114.7	123.9	132.0
Dépenses de programmes, dont :	-122.5	-121.8	-122.6	-122.7
Coûts de restructuration		(-0.7)		
Solde de fonctionnement	-1.1	-7.1	1.3	9.3
Frais de la dette publique	-39.4	-38.5	-41.0	-42.0
Déficit budgétaire	-40.5	-45.7	-39.7	-32.7
Opérations non budgétaires	6.0	12.0	9.5	10.0
Besoins financiers (opérations de change exclues)	-34.5	-33.7	-30.2	-22.7
Dette publique nette	465.3	511.0	550.7	583.4
Produit intérieur brut	688.5	711.2	739.1	777.7
	(en pourcentage du PIB)			
Recettes budgétaires	17.6	16.1	16.8	17.0
Dépenses de programmes	-17.8	-17.1	-16.6	-15.8
Frais de la dette publique	-5.7	-5.4	-5.5	-5.4
Dépenses budgétaires	-23.5	-22.5	-22.1	-21.2
Déficit	-5.9	-6.4	-5.4	-4.2
Besoins financiers	-5.0	-4.7	-4.2	-3.1
Dette publique nette	67.6	71.9	74.5	75.0

Le signe (-) indique un besoin net de fonds.

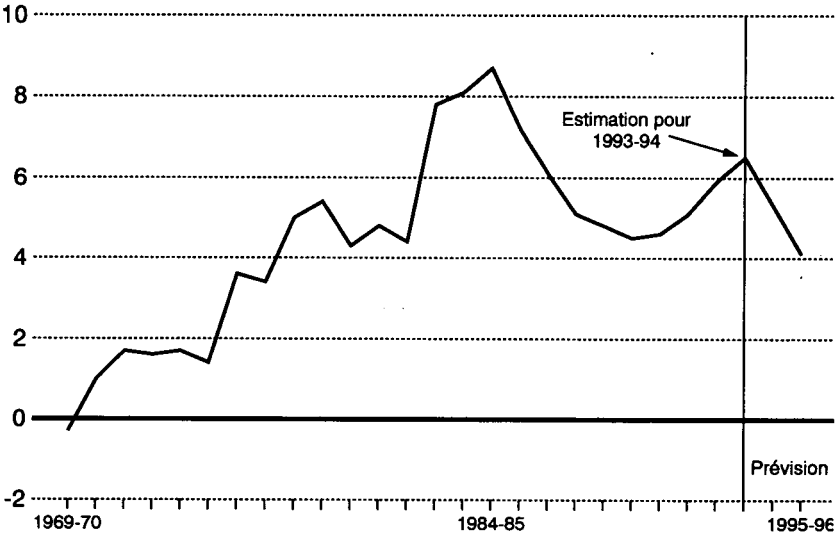
Le signe (+) indique une source de fonds.

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Graphique 6

Déficit selon les comptes publics

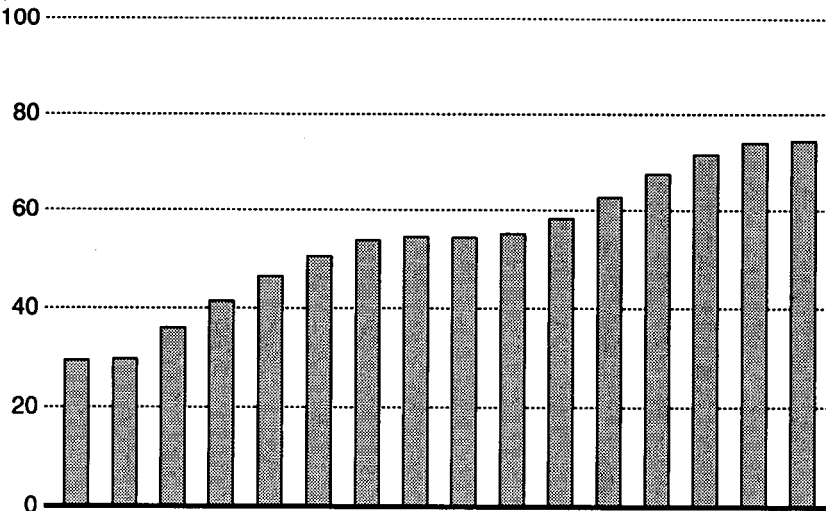
pour cent du PIB



Graphique 7

Dettes nettes du gouvernement fédéral

pour cent du PIB



Perspectives d'évolution des recettes

Le tableau 14 donne une vue d'ensemble des perspectives d'évolution des recettes jusqu'en 1995-96.

En proportion du PIB, les recettes budgétaires devraient passer de 17.6 pour cent en 1992-93 à 16.1 pour cent en 1993-94. Le ratio devrait ensuite remonter à 16.8 pour cent en 1994-95, puis augmenter graduellement.

Tableau 15
Recettes budgétaires

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)			
Impôt direct des particuliers	58.3	52.1	59.5	64.4
Impôt direct des sociétés	8.3	8.8	10.3	12.2
Cotisations d'assurance-chômage	17.5	18.0	19.3	20.3
Taxe sur les produits et services	14.9	15.6	16.5	17.5
Taxes et droits d'accise	11.2	10.5	10.1	9.8
Autres recettes	11.3	9.7	8.2	7.8
Recettes budgétaires	121.5	114.7	123.9	132.0
En pourcentage du PIB	17.6	16.1	16.8	17.0

Le fléchissement du ratio des recettes au PIB en 1993-94 et son redressement en 1994-95 sont attribuables en grande partie à des facteurs ponctuels qui ont diminué les recettes budgétaires en 1993-94. Ces facteurs, décrits au tableau 15, comprennent notamment :

- les coûts liés à la restructuration du régime de prestations pour enfants et l'imputation de la prestation fiscale pour enfants au produit de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- les réductions de la surtaxe sur les particuliers annoncées dans le budget de février 1992;
- le traitement plus rapide des remboursements d'impôt aux particuliers et l'augmentation des remboursements d'impôt aux sociétés en 1993-94;
- la diminution des versements d'acomptes provisionnels par les particuliers en 1993-94;

- les profits extraordinaires du Fonds des changes tant en 1992-93 qu'en 1993-94;
- la récupération extraordinaire des paiements en trop faits au titre de la perception des impôts provinciaux en 1992-93; et
- l'effet net des mesures touchant les recettes qui sont proposées dans ce budget.

Tableau 16
Recettes budgétaires

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)			
Recettes budgétaires	121.5	114.7	123.9	132.0
En pourcentage du PIB	17.6	16.1	16.8	17.0
Facteurs spéciaux influant sur le profil des recettes :				
Crédit d'impôt pour enfants	2.4	1.2		
Prestation fiscale pour enfants	1.3	5.5	5.4	5.3
Réduction de la surtaxe	0.5	1.3	1.3	1.3
Profits du Fonds des changes	-3.2	-2.7	-1.1	-0.6
Mesures du budget de 1994			-0.8	-1.5
Autres mesures				
Traitement plus rapide des remboursements		1.2		
Baisse des acomptes provisionnels		0.9		
Remboursements de déductions relatives aux ressources		0.5		
Compte de perception des impôts provinciaux	-1.4			
Effet net sur les recettes	-0.4	7.8	4.8	4.5
Recettes «sous-jacentes»	121.1	122.5	128.7	136.5
En pourcentage du PIB	17.6	17.2	17.4	17.6

Lorsqu'on élimine l'incidence de ces facteurs, le ratio des recettes au PIB passe de 17.6 pour cent en 1992-93 à 17.2 pour cent en 1993-94. Ce fléchissement est dû principalement à l'effet des remboursements plus élevés d'impôt aux particuliers et à la diminution des impôts dus au moment de la production, en 1993-94, des déclarations de revenu relatives à l'année d'imposition 1992 – année au cours de laquelle les impôts dus par les particuliers ont baissé à cause de la croissance anémique des revenus et de l'incidence d'un facteur d'indexation du régime fiscal des particuliers (2.8 pour cent) plus de deux fois plus élevé que la croissance des revenus par déclarant.

On s'attend après 1993-94 à un léger redressement du ratio des recettes au PIB grâce à la non-indexation et à la progressivité du régime fiscal des particuliers, donnant lieu à des taux marginaux d'imposition plus élevés quand le revenu imposable augmente. Bien que l'on projette une amélioration sensible des bénéficiaires des sociétés, l'effet de ce facteur sur le produit de l'impôt des sociétés devrait être atténué par les dispositions de report prospectif des pertes.

Perspectives d'évolution des dépenses

Les dépenses budgétaires totales devraient augmenter de \$2.8 milliards de 1992-93 (dernier exercice pour lequel on dispose de résultats vérifiés) jusqu'en 1995-96. Cette hausse est due en presque totalité aux frais de la dette publique (\$2.6 milliards).

On s'attend à une diminution du taux d'intérêt effectif moyen sur la dette fédérale entre 1992-93 et 1995-96, mais l'influence de ce facteur positif sur les frais de la dette publique est compensée par l'augmentation des besoins d'emprunt. La baisse du taux d'intérêt effectif moyen est due à la structure des échéances de l'encours de la dette. Environ la moitié de cette dette est à court terme, de sorte qu'elle est refinancée dans l'année. La moitié restante de la dette a une échéance moyenne d'environ quatre ans et demi. Le taux d'intérêt effectif moyen devrait donc continuer de baisser à mesure que la dette à moyen et long termes vient à échéance et qu'elle est refinancée aux taux d'intérêt actuels, qui sont plus faibles.

Les dépenses de programmes devraient augmenter de \$0.8 milliard entre 1993-94 et 1994-95 et rester à peu près inchangées en 1995-96. Cela correspond à une diminution des dépenses de programme en termes réels, c'est-à-dire après déduction de l'inflation, et ce, malgré une augmentation des réserves pour éventualités.

Les mesures annoncées dans ce budget continueront d'exercer un effet à la baisse des dépenses de programmes après 1995-96. La proposition de refonte du système de sécurité sociale se traduira en 1996-97 par des économies supplémentaires qui, combinées à l'influence des autres mesures, devraient se solder par une baisse des dépenses de programmes en 1996-97. La deuxième phase de la réforme de l'assurance-chômage entraînera d'autres économies qui n'ont pas été incorporées aux prévisions de déficit, car elles permettront d'abaisser les taux de cotisation.

La diminution des transferts aux particuliers – la plus importante catégorie de dépenses de programmes – en 1993-94 est due au remplacement des allocations familiales mensuelles par la prestation fiscale pour enfants, dont le coût est déduit du produit de l'impôt des particuliers, et à la diminution des prestations d'assurance-chômage versées. Cette diminution découle en bonne partie des mesures instaurées dans l'Exposé économique et financier de décembre 1992 et la première série de compressions annoncées dans ce budget. L'effet que produira la seconde étape de la réforme n'a pas été pris en compte dans les projections. Les augmentations annuelles des prestations de sécurité de la vieillesse sont dues à un accroissement de la population admissible et à la hausse des prestations moyennes, qui sont entièrement indexées sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Les principaux transferts aux autres administrations relèvent de la péréquation, du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et du Financement des programmes établis (FPE). Les transferts découlant de ces trois régimes devraient augmenter de \$1.9 milliard entre 1993-94 et 1995-96 sous l'effet des hausses des droits de péréquation et des transferts du FPE au titre de la santé. La réforme de la sécurité sociale permettra de s'assurer que les transferts de sécurité sociale – RAPC et volet enseignement postsecondaire du FPE, ou les dispositions susceptibles de remplacer ces programmes – ne seront pas plus élevés en 1996-97 qu'en 1993-94.

Tableau 17
Dépenses budgétaires⁽¹⁾

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)			
A. Principaux transferts aux particuliers				
Sécurité de la vieillesse	19.1	19.9	20.6	21.4
Prestations d'assurance-chômage	19.1	18.4	18.3	17.3
Allocations familiales	2.2	-	-	-
Allocations et pensions d'anciens combattants	1.8	1.9	1.9	1.9
Total	42.1	40.3	40.8	40.7
B. Transferts monétaires aux autres administrations	27.1	27.1	26.3	26.4
Total des droits au titre des principaux transferts	35.1	36.0	37.2	37.9
C. Subventions et autres transferts importants				
Subventions aux entreprises	3.2	3.4	3.3	3.1
Subventions aux Indiens et Inuit	3.1	3.5	3.8	4.1
Subventions à l'agriculture	2.9	2.4	2.3	2.2
Subventions d'aide internationale	3.0	2.7	2.6	2.6
Travaux d'infrastructure			0.7	1.0
Autres	4.0	4.0	4.5	4.9
Total	16.2	16.0	17.2	18.0
D. Versements aux sociétés d'État				
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2.0	2.1	2.1	2.1
Société Radio-Canada	1.1	1.1	1.1	1.1
VIA Rail	0.4	0.3	0.3	0.3
Autres	2.3	1.4	1.1	1.0
Total	5.8	4.9	4.6	4.5
E. Défense	11.2	11.3	10.8	10.5
F. Réserves nettes des péremptions			2.4	3.0
G. Coût de restructuration		0.7		
H. Opérations de l'État	20.1	21.5	20.5	19.6
I. Dépenses de programmes	122.5	121.8	122.6	122.7
J. Frais de la dette publique	39.4	38.5	41.0	42.0
K. Total des dépenses budgétaires	161.9	160.3	163.6	164.7

⁽¹⁾ La restructuration des ministères fédéraux a modifié la classification de certains postes de dépenses.

Les droits des provinces au titre du FPE prennent la forme de transferts de points d'impôt et de transferts monétaires. La valeur des points d'impôt transférés dépend de l'évolution économique touchant les diverses assiettes fiscales. Étant donné que la valeur des points d'impôt transférés augmente plus vite que le total des droits, les transferts monétaires au titre du FPE devraient continuer de diminuer d'une année à l'autre.

Les subventions et autres paiements de transfert devraient augmenter de \$2.0 milliards entre 1993-94 et 1995-96. La moitié de cette hausse est imputable aux travaux d'infrastructure. Une autre somme de \$0.4 milliard a été affectée au financement d'approches nouvelles des programmes de sécurité sociale. Le gouvernement a également convenu de consacrer \$1.7 milliard sur l'ensemble des cinq prochaines années aux nouvelles dépenses entraînées par un programme d'adaptation à long terme de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique.

À l'exception des transferts aux Indiens et aux Inuit, tous les autres grands programmes de cette catégorie devraient enregistrer une baisse appréciable. Le budget de l'aide internationale diminue de 2 pour cent en 1994-95 par rapport à 1993-94 et est ensuite maintenu à son niveau de 1994-95.

En 1992-93, le gouvernement fédéral avait consacré plus de \$5 milliards au soutien des populations autochtones. Les deux-tiers environ de ces dépenses sont effectués par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les programmes des autochtones représentent l'une des catégories de dépenses fédérales qui ont enregistré la croissance la plus rapide. Elles se sont accrues d'environ 10 pour cent en moyenne chaque année au cours de la dernière décennie comparativement à 5.3 pour cent dans le cas des dépenses de programmes en général. Les fonds consacrés à ces programmes devraient certes continuer d'augmenter de manière à répondre aux besoins des collectivités autochtones, mais les ministres responsables de ces programmes les réexamineront en vue d'en modérer le rythme de croissance.

Les versements aux sociétés d'État non commerciales devraient diminuer entre 1993-94 et 1995-96.

Les dépenses de programmes dans le secteur de la défense baissent sur l'ensemble de la période considérée, sous l'effet des mesures annoncées dans ce budget. Les dépenses de la défense diminuent d'environ 5 pour cent en 1994-95. Le budget

de la défense continue de diminuer les années suivantes, en raison d'une nouvelle réduction du financement de un pour cent par année et de la prolongation du gel salarial.

Les réserves nettes des péremptions représentent la différence entre les réserves pour éventualités constituées par le gouvernement et la péremption prévue des crédits votés. Des réserves doivent être constituées pour permettre au gouvernement de faire face à l'évolution de la situation économique ainsi que des éventualités qui peuvent surgir dans le courant de l'année. Elles ne sont pas affectées avant que leur utilisation ultime ait été déterminée. Les réserves ont été accrues par rapport au budget d'avril 1993 afin de tenir mieux compte des éventualités auxquelles il pourrait être nécessaire de faire face au cours de la période envisagée.

Enfin, les dépenses consacrées aux opérations du gouvernement devraient être plus faibles en 1995-96 qu'en 1993-94. Cela est attribuable à l'effet des réductions apportées aux budgets de fonctionnement dans l'Exposé économique et financier de décembre 1992, le budget d'avril 1993 et le présent budget, ainsi qu'à l'incidence du gel salarial de deux ans annoncé dans l'Exposé de décembre 1992 et prolongé de deux ans dans ce budget.

Observation de la *Loi limitant les dépenses publiques*

Aux termes de la *Loi limitant les dépenses publiques*, le gouvernement doit indiquer si les projections des dépenses courantes sont conformes aux plafonds fixés dans la loi. Cette dernière s'applique à toutes les dépenses de programmes, c'est-à-dire le total des dépenses moins les frais de la dette publique, à l'exception des dépenses qui se rapportent à un nombre limité de programmes autofinancés. Les dépenses effectives et les dépenses projetées au cours de la période allant de 1991-92 à 1995-96 ne peuvent être supérieures aux plafonds prévus dans la loi.

Les dépenses effectives assujetties à la loi s'établissaient, selon les chiffres vérifiés par le vérificateur général du Canada, à \$1.6 milliard au-dessous du plafond fixé pour 1991-92 et à \$0.5 milliard au-dessus du plafond applicable à 1992-93. Le gouvernement se propose d'appliquer une partie de la différence enregistrée en 1991-92 à l'excédent des dépenses constaté en 1992-93, de manière à respecter la *Loi limitant les dépenses*

publiques, selon les dispositions de l'article 7. Par conséquent, le plafond des dépenses pour 1991-92 est ramené à \$96.7 milliards tandis qu'il est porté à \$101.4 milliards pour 1992-93.

La *Loi limitant les dépenses publiques* stipule également que le gouvernement doit, dans le budget de 1994, recommander la prolongation ou la non-prolongation de cette loi au-delà de 1995-96. Le gouvernement respectera les plafonds de dépenses fixés dans la loi actuelle, mais il ne recommande pas que celle-ci soit prorogée au-delà de 1995-96. Le contrôle des dépenses exercé par ce gouvernement rend de toute évidence la loi inutile.

Tableau 18

Budget de février 1994

Observation de la Loi limitant les dépenses publiques

	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)				
A. Plafonds de dépenses fixés dans la loi	97.2	100.9	104.1	107.4	111.2
B. Budget de février 1994 ⁽¹⁾					
Dépenses de programmes	115.3	122.5	121.8	122.6	122.7
Moins :					
Dépenses relevant de la <i>Loi sur l'assurance-chômage</i>	19.3	20.3	19.7	19.7	18.7
Dépenses relevant de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	0.1	0.1			
Dépenses liées à des événements antérieurs à avril 1991	0.2	0.6			
Dépenses justifiées par la hausse des recettes des exercices actuels ou futurs		0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses de programmes assujetties à la loi	95.6	101.4	102.0	102.8	103.9
C. Dépassement (+) des plafonds ou dépenses inférieures (-) aux plafonds	-1.6	0.5	-2.1	-4.6	-7.3

⁽¹⁾ Les données relatives à 1991-92 et à 1992-93 sont les chiffres définitifs figurant dans les Comptes publics du Canada.

Besoins financiers

Les besoins financiers nets du gouvernement tiennent compte à la fois des opérations budgétaires et des opérations non budgétaires. Ces dernières sont constituées par les prêts, les dotations en capital et les avances, versés principalement aux sociétés d'État ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et étrangers, les comptes de pension des employés de l'État, d'autres comptes à fins déterminées, les comptes d'intérêt et de dette et les opérations non budgétaires diverses. Le total des opérations non budgétaires se solde généralement par une source nette de fonds pour le gouvernement, réduisant ainsi les recours de celui-ci aux marchés financiers.

Le principe fondamental qui permet de distinguer les opérations budgétaires et non budgétaires est que celles qui modifient l'endettement net de l'État sont considérées comme budgétaires tandis que les opérations ayant pour contrepartie des avoirs ou des engagements financiers (de sorte que la dette nette reste inchangée) sont considérées comme non budgétaires. De plus, le gouvernement tient un certain nombre de comptes en fiducie pour des tiers, par exemple les comptes de pension des fonctionnaires fédéraux. Les opérations non budgétaires diverses comprennent les redressements apportés à certaines opérations budgétaires comptabilisées selon la méthode de l'exercice, pour les convertir à la méthode de comptabilité de caisse.

Les opérations non budgétaires s'élèvent à \$12.0 milliards en 1993-94 selon les estimations, du fait que certains engagements se répercutant sur le déficit ne devraient pas entraîner de besoins de trésorerie en 1993-94. En 1994-95, cette source nette de fonds est ramenée à \$9.5 milliards à cause des décaissements entraînés par ces engagements.

Tableau 19
Opérations non budgétaires

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)			
Prêts, dotations en capital et avances	0.1	-0.5	0.6	1.0
Comptes à fin déterminées	5.7	7.1	7.7	8.1
Autres opérations	0.2	5.4	1.2	0.9
Opérations non budgétaires	6.0	12.0	9.5	10.0

Besoins financiers et pouvoirs d'emprunt

Le montant des pouvoirs d'emprunt demandés au Parlement pour un exercice donné est généralement lié aux besoins financiers prévus pour l'exercice. Le montant effectif des emprunts dépend également des opérations de change, lesquelles ne peuvent être prévues.

Le gouvernement présentera un projet de loi sollicitant le pouvoir d'emprunter \$34.3 milliards pour 1994-95 afin de faire face à des besoins financiers de \$30.2 milliards, à des profits prévus de \$1.1 milliard du Fonds des changes et à des éventualités de \$3 milliards afin de mener les opérations de change.

Des pouvoirs d'emprunt sont demandés au titre des profits du Fonds des changes parce que ces derniers, bien qu'ils soient déclarés dans les recettes budgétaires, sont conservés dans le compte du Fonds des changes et ne sont pas mis à la disposition du gouvernement pour financer ses opérations courantes.

Tableau 20
Besoins d'emprunt

	1994-95
	(milliards de dollars)
Besoins financiers (opérations de change exclues)	30.2
Profits du Fonds des changes	1.1
Réserve pour éventualités	3.0
Total des pouvoirs d'emprunt demandés	34.3

Perspectives financières en 1996-97

Les perspectives financières dépendent dans une large mesure de l'évolution de l'économie ainsi que de la réaction des recettes et des dépenses de programmes à cette évolution. Les frais de la dette publique sont déterminés par l'encours de la dette et par les taux d'intérêt, qui peuvent varier sous l'effet de facteurs aussi bien économiques que non économiques.

Les projections financières sont donc extrêmement sensibles à l'évolution de l'économie. Cette sensibilité augmente rapidement lorsque la période de prévision s'allonge.

La meilleure façon d'illustrer ce phénomène consiste à examiner les projections économiques et financières à moyen terme contenues dans les budgets précédents : on observe le dérapage de ces projections par rapport aux résultats effectifs au cours des dernières années. Afin d'évaluer et d'améliorer la qualité de ces prévisions, un examen indépendant a été entrepris. Les résultats de cet examen seront rendus publics au printemps de 1994.

Abstraction faite des incertitudes économiques plus grandes après 1995-96 et de la diminution, en conséquence, de l'exactitude des projections à moyen terme, les perspectives financières au-delà de 1995-96 subiront l'effet des processus de réforme et d'examen décrits dans les pages qui précèdent. Ces examens et réformes pourraient se traduire par de nouvelles réductions des dépenses des programmes.

Par conséquent, ce budget ne présente aucune projection financière au-delà de 1995-96. Le budget de 1995 présentera des perspectives plus crédibles d'évolution des finances publiques en 1996-97.

Cependant, une simple extrapolation à l'année 1996 des hypothèses économiques décrites au Chapitre 2, combinée à l'incidence des mesures financières de ce budget, laisse à penser que l'objectif du gouvernement, qui est de ramener le déficit à 3 pour cent du PIB en 1996-97, est réalisable.

Des économies brutes de \$13.6 milliards seront réalisées en 1996-97 grâce aux mesures présentées dans ce budget. Le coût des nouvelles initiatives proposées dans le budget s'élève à \$2.7 milliards en 1996-97. Par conséquent, les économies nettes obtenues par ce budget se chiffrent à \$10.9 milliards en 1996-97.

Tableau 21
Économies brutes et nettes

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
A. Économies brutes			
Réaffectations internes pour le financement de: <i>Pour la création d'emplois – Pour la relance économique</i>	183	505	736
Économies imputables à des budgets antérieurs	800	3,912	4,014
Réductions des dépenses de fonctionnement	468	1,148	1,578
Réductions du budget de la défense	745	1,079	1,416
Réductions des subventions et contributions	253	381	409
Établissement d'un système de sécurité sociale responsable	725	2,866	3,940
Mesures touchant l'impôt des particuliers	170	785	840
Mesures touchant l'impôt des sociétés	405	610	690
Incidence budgétaire brute	3,749	11,285	13,623
B. Coût des initiatives	-2,221	-3,294	-2,696
C. Économies nettes	1,528	7,992	10,927

Étant donné un déficit projeté de \$32.7 milliards en 1995-96, une réduction de l'ordre de \$7.7 milliards serait nécessaire pour atteindre l'objectif intermédiaire de 3 pour cent du PIB en 1996-97. Les économies nettes découlant des mesures du budget passent de \$8.0 milliards en 1995-96 à \$10.9 milliards en 1996-97, contribuant ainsi à concurrence de \$2.9 milliards à la baisse du déficit en 1996-97. Cela signifie que l'interaction des facteurs économiques et de la structure financière en place avant le budget doit engendrer une réduction du déficit d'environ \$5 milliards entre 1995-96 et 1996-97.

Une simple extrapolation des hypothèses économiques de planification exposées au chapitre 2 – une croissance des revenus nominaux de 5 pour cent en 1996 et des taux d'intérêt inchangés par rapport à 1995 – devrait permettre d'obtenir

des économies de cet ordre. Par exemple, une croissance de 5 pour cent du revenu nominal, jointe à un taux d'imposition effectif moyen de 17 pour cent, devrait générer environ \$7 milliards de recettes budgétaires supplémentaires. Ce profil de croissance du revenu nominal est inférieur à celui que projettent la plupart des prévisionnistes du secteur privé.

Les recettes devraient augmenter à un rythme légèrement supérieur au taux de 5 pour cent de croissance du revenu nominal, grâce à la progressivité du régime fiscal. Les nouvelles réductions de dépenses annoncées dans ce budget devraient diminuer le total des dépenses de programmes en 1996-97. Grâce à ces mesures budgétaires, les dépenses de programmes devraient être inférieures en 1996-97 au niveau enregistré en 1995-96 et à tous les exercices depuis 1992-93.

Sensibilité des projections financières

Le tableau qui suit présente des estimations de la sensibilité des principales données financières aux modifications des hypothèses concernant le revenu nominal et les taux d'intérêt. Il faut signaler que ces calculs ont été effectués dans un cadre statique et qu'ils ne représentent pas des prévisions de rechange de la situation financière du gouvernement. Leur seul objet est d'indiquer l'incidence financière directe des changements apportés à une variable économique importante à la fois. Par exemple, dans le cas de la variation du revenu nominal, il n'est pas tenu compte de l'effet de cette variation sur d'autres variables, comme les taux d'intérêt ou le chômage.

- **Une augmentation de 1 pour cent du revenu nominal** entraîne un accroissement des assiettes fiscales et, donc, des recettes plus élevées. Les dépenses sont plus faibles, principalement grâce à la baisse des frais d'intérêt découlant de la diminution de l'encours de la dette. L'effet de cette variation sur le déficit dépendrait selon que l'augmentation des revenus nominaux est le résultat d'une croissance de la production réelle ou d'une hausse des prix, ou encore d'une combinaison des deux phénomènes. Si l'on suppose que l'augmentation des revenus nominaux provient uniquement de la croissance de la production réelle, le déficit serait réduit de \$1.3 milliard la première année, sa diminution passant à environ \$1.7 milliard après quatre ans. Si l'augmentation des revenus nominaux découlait uniquement d'une hausse des prix, l'effet serait un peu moins marqué sur le déficit.

- Une diminution durable de 100 points de base de tous les taux d'intérêt entraînerait une réduction d'environ \$1.7 milliard du déficit la première année. À mesure que les émissions à plus long terme viendraient à échéance, l'effet de cette diminution des taux sur le déficit augmenterait avec le temps de sorte que, à la quatrième année, le déficit serait diminué d'environ \$3.5 milliards.

Tableau 22

Analyse de sensibilité – effet d'une hausse de 1 pour cent de la production nominale sur la situation financière

	Variations estimatives de la situation financière ⁽¹⁾			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	(milliards de dollars)			
Opérations budgétaires				
Hausse des recettes	1.2	1.3	1.4	1.6
Réduction des dépenses	0.1	0.2	0.1	0.1
Réduction du déficit	1.3	1.5	1.5	1.7

⁽¹⁾ Aux fins de cette analyse, le solde du compte de l'assurance-chômage a été maintenu au niveau du cas de référence.

Tableau 23

Analyse de sensibilité – effet d'une réduction de 100 centièmes des taux d'intérêt sur la situation financière.

	Variations estimatives de la situation financière			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	(milliards de dollars)			
Opérations budgétaires				
Réduction des recettes	0.3	0.3	0.4	0.4
Réduction des dépenses	2.0	2.8	3.4	3.9
Réduction du déficit	1.7	2.5	3.0	3.5

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent document
veuillez vous adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier ouest
Ottawa K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

